



ACCUEIL MILLAU-SEGUR

Une plateforme de services dédiée à l'Enfance et aux familles

Maison d'enfants à caractère social

Association régie par la loi de 1901

Rapports d'activités par service

Année 2025

Présidente
Catherine COSTES

Directrice
Catherine TOURROLIER

Siège social : 15 rue du Bouzou
12290 SEGUR

Bureaux administratifs : 65 rue Montplaisir
12100 MILLAU

Déclarée le 14 avril 1977

Identification du gestionnaire : Association Accueil Millau Ségur N° FINESS EJ : 120 000 591

Identification de l'établissement Millau N° FINESS ET : 120 785 324

Identification de l'établissement Ségur N° FINESS ET : 120 783 105

Numéro SIRET : 776 756 678 00012

Préfecture : Aveyron

TABLE DES MATIERES

RAPPORTS D'ACTIVITES PAR SERVICE	3
Pôle internat	3
1. L'INTERNAT DE SEGUR.....	3
2. Les journées réalisées	3
3. Les personnes accompagnées	4
4. Entrées /sorties	4
5. Durées de prises en charge	5
6. Ages et sexe des enfants accueil	6
7. Répartition par territoire.....	7
8. Accueils et fins de prise en charge	8
9. Problématiques des enfants	9
10.Partenariats et prises en charge thérapeutiques	10
11.Scolarité et aménagements au 1er septembre 2025	10
12.La Place des Familles	12
13.Les accueils relais.....	13
14.Les sorties et loisirs.....	14
15.Démarche qualité	16
16.Mouvements de personnel	17
LES INTERNATS MILLAU	19
1. Les journées réalisées	19
2. Nombre d'adolescents accompagnés.....	20
3. Entrées /sorties	22
4. Durée moyenne des prises en charge.....	23
5. Age des personnes accompagnées	24
6. Accompagnement	25
7. Partenaires.....	27
8. Relations avec la famille	27
9. Focus sur les demandes d'accueil d'urgence	28
10. Les groupes d'expression	29
11.Les projets d'activités et de séjours éducatifs	30
12. Les projets d'aménagement.....	37
13.De l'injonction paradoxale entre mission de protection et respect des droits fondamentaux	40

14. Une évolution des accompagnements administratifs : premières démarches de naturalisation	40
15. L'analyse de la psychologue	41
L'ACCUEIL-PARENTS-ENFANTS	47
1. Les journées réalisées en 2025	47
2. Les personnes accompagnées	48
3. Entrées / sorties 2025	49
4. Origine géographique des situations entrantes.....	50
5. Durées de prises en charge	51
6. Ages des Parents accueillis	52
7. Ages et sexe des enfants accueillis	53
8. Scolarité des enfants.....	53
9. Propositions et suggestions: amélioration continue de la qualité	54
10. Les Formations	55
11. Les demandes d'accueil d'urgence	56
12. L'ouverture du service aux personnes ressources.....	56
13. Les projets d'activités, de séjours et d'aménagements des espaces :	57
14. L'analyse du psychologue.....	62
SERVICE EDUCATIF A DOMICILE	65
1. Les mesures judiciaires et administratives, l'entrée de l'AEMO R avec hébergement ...	65
2. Les journées réalisées	67
3. Les personnes accompagnées	67
4. Des enfants à forte vulnérabilité	68
5. Les interventions.....	70
6. Entrées / sorties	75
7. Accueils et fins de prise en charge	75
8. Durée moyenne des prises en charge des situations.....	77
9. Ages des enfants accueillis	78
10. Répartition géographique du domicile des familles	78
11. Le partenariat.....	79
12. Ressources humaines.....	80

RAPPORTS D'ACTIVITES PAR SERVICE

POLE INTERNAT

1. L'INTERNAT DE SEGUR

Internat Ségur, un « lieu sûr » et chaleureux

La Maison d'enfants de Ségur est un lieu de vie chaleureux et organisé favorisant la qualité de la vie quotidienne dont chaque professionnel se sent responsable.

Les vingt enfants sont accueillis au sein de 4 groupes de vie. Un trinôme mixte éducatif intervient sur chaque unité. Il participe au travail direct auprès des enfants dans un cadre sécurisant qui organise un espace social favorable tant à l'intimité qu'à la liberté d'expression.

A ce jour, les locaux ne nous permettent pas d'offrir des chambres individuelles à chaque enfant, ainsi qu'une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet immobilier de Ségur a fortement progressé en 2025, et permettra en septembre 2026 d'offrir des espaces plus adaptés et spacieux, avec des chambres individuelles pour chaque enfant. Dix enfants seront accueillis dans ce nouveau bâtiment, dix autres enfants resteront dans la maison actuelle.

Un projet de rénovation sera pensé pour réorganiser cette grande maison au regard des besoins des enfants.

2. Les journées réalisées

	2023	2024	2025
Journées réalisées	7 233	7 316	7 333.5
% journées retenues	99,79%	104.39 %	104.64 %

Au cours de l'exercice 2025, le taux d'occupation a atteint 104.64 % (taux d'occupation fixé à 96 % sur le CPOM) soit 102.54 % avec tunnel à +2 %.

Nous avons réalisé 279 journées supplémentaires au regard du taux d'activité fixé dans le CPOM (96 %).

Cette forte activité s'explique par une présence continue de 20 enfants tout au long de l'année, ainsi que par 48 journées d'accueil d'urgence à la demande du département, en situation de surcapacité.

Ne sont pas comprises dans les journées d'accueil d'urgence les prises en charge dans le cadre du placement à domicile (PAD). Nous avons réalisé 16 journées de repli dans ce cadre.

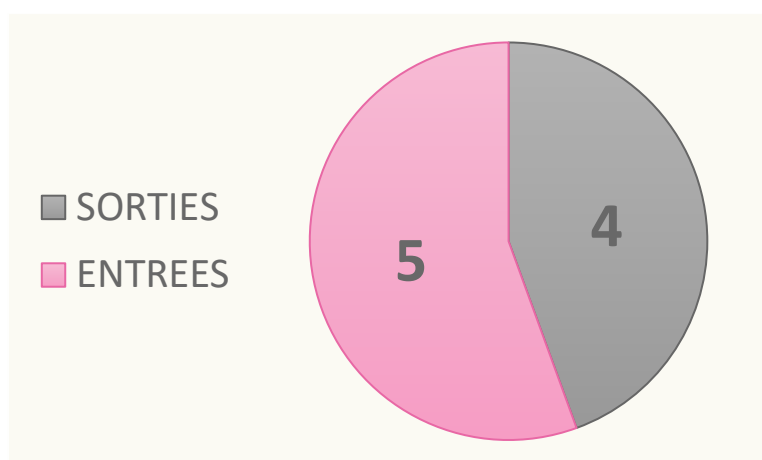
3. Les personnes accompagnées

	2023	2024	2025
Nombre	25	23	26

🔗 26 est le nombre total de personnes accompagnées au moins un jour en 2025 y compris :

- Les personnes entrées en 2025
- Les personnes entrées avant 2025
- Les personnes toujours présentes au 01/01/2026

4. Entrées /sorties

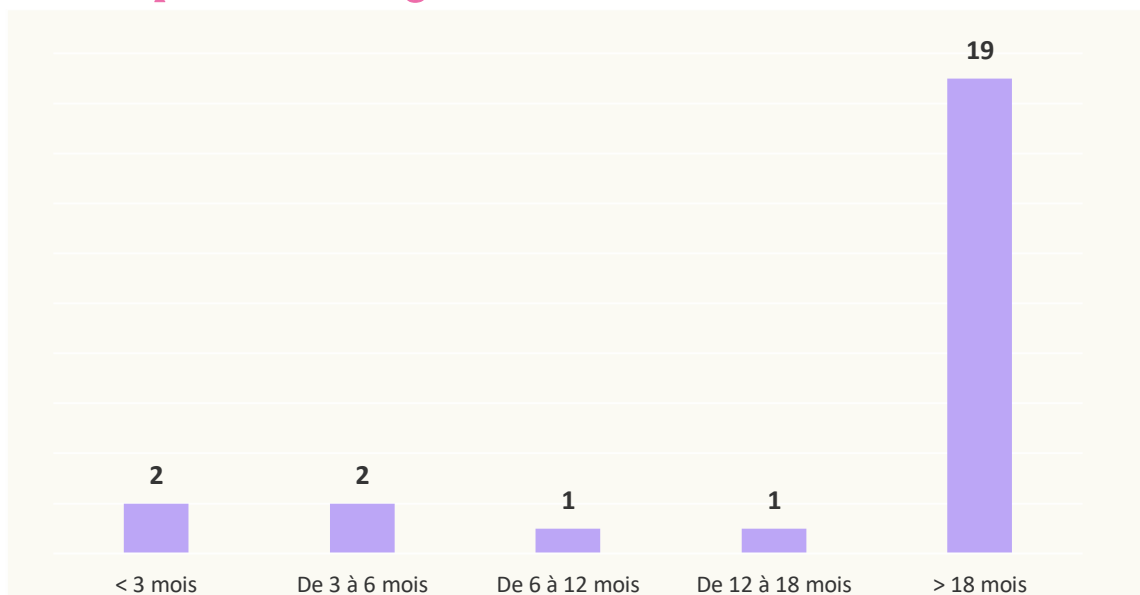


Deux enfants sont sortis de nos dispositifs cette année et deux enfants ont été admis. Les deux enfants sortis sont des jeunes préadolescents. L'une a été orientée vers un LVA au regard de son projet et de son âge et l'autre est retournée en famille au regard de l'évolution de sa situation.

L'admission du premier enfant s'est déroulée dans le cadre de la « commission MECS » et le deuxième dans le cadre de la procédure mise en place par le département GPDA (Gestion des places départementales d'accueil).

Le premier enfant est un jeune préadolescent, il est arrivé à la maison d'enfants en avril 2025 et a intégré le groupe de l'annexe. Le second enfant est arrivé fin août 2025 et a intégré le groupe des petits du fait de son jeune âge.

5. Durées de prises en charge



La moyenne des durées d'accueil reste élevée. La moitié des enfants sont accueillis depuis au moins 3 ans.

Les situations familiales étant souvent complexes, les retours en famille restent rares. En 2025, un seul cas a été possible : un garçon de 14 ans, dont l'accueil à la Maison de Ségur arrivait à son terme, a pu réintégrer sa famille grâce à une évolution plutôt positive de sa situation.

Cependant, la plupart du temps, les magistrats ne prévoient pas de retour en famille à la fin de la mesure. Au contraire, ils décident généralement de prolonger le placement. Ainsi, sur les 20 enfants accueillis au cours de l'année, 11 bénéficient d'une mesure d'assistance éducative en placement pour une durée de 2 ans, dont deux fratries de deux enfants.

Un enfant bénéficie quant à lui d'une mesure d'assistance éducative de 3 ans.

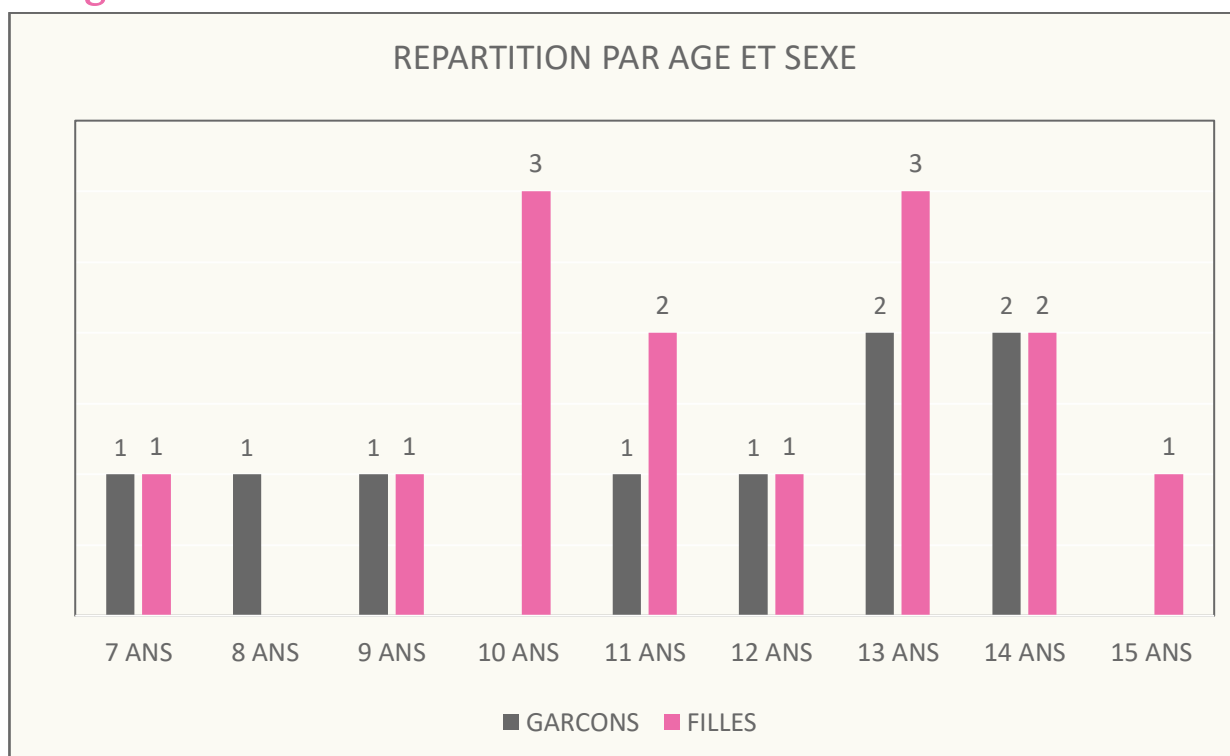
Nous accueillons des enfants âgés de 4 à 14 ans, voire 15 ans selon les situations. En raison des décisions du Juge des enfants, les durées de placement s'allongent, ce qui nous amène à accompagner davantage de préadolescents approchant leurs 15 ans.

En 2025, un jeune de l'annexe a eu 15 ans et quatre autres ont eu 14 ans.

En effet, certains enfants sont accueillis très jeunes et restent pris en charge jusqu'à l'adolescence, en raison de situations familiales très dégradées et de ressources familiales limitées.

Les situations comprises entre trois et dix-huit mois d'accompagnement sont pour la plupart représentées par des entrées en cours d'année ou par les accueils d'urgences.

6. Ages et sexe des enfants accueil



La tranche d'âge à Ségur s'étend de 4 à 15 ans. Nous constatons que plus de 50 % des enfants accueillis ont plus de 10 ans, en raison du renouvellement annuel des mesures d'assistance éducative, qui prolonge les durées de prise en charge.

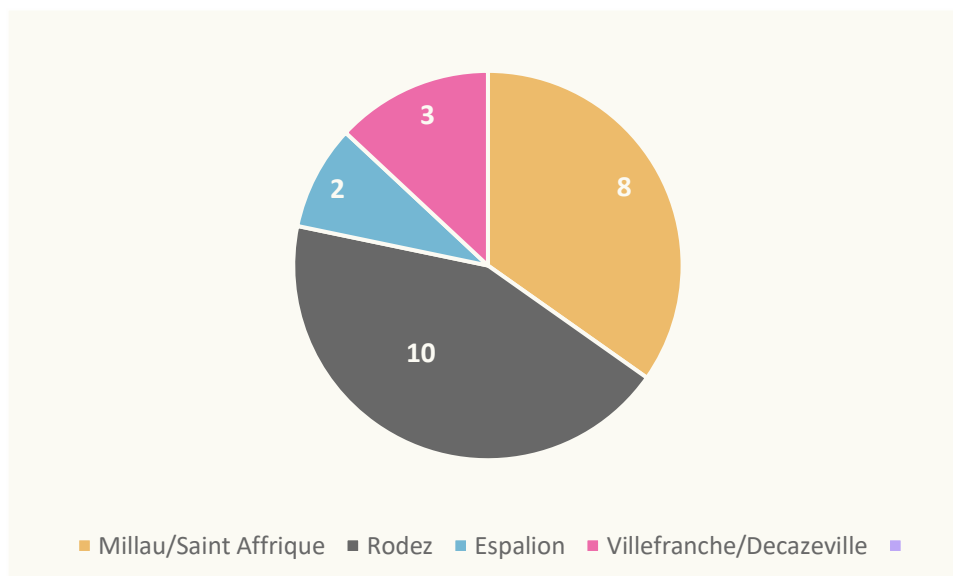
Cela nous permet de repenser l'organisation des groupes et de développer la peraidance entre les enfants. Autrefois, les groupes étaient constitués principalement en fonction de l'âge.

En 2025, les enfants ayant grandi et peu de plus jeunes ayant été accueillis ces dernières années, nous constatons un âge moyen plus élevé (entre 10ans et 15ans) dans les groupes et parfois même très peu d'écart d'âge voir le même entre les enfants des différents groupes.

L'équipe a donc dû réorganiser son fonctionnement pour s'adapter à des prises en charge différentes de celles des années précédentes.

Une évolution de nos pratiques a été nécessaire afin d'accompagner au mieux chaque enfant, en respectant sa singularité, ses besoins, ses centres d'intérêt et son rythme. Cependant, malgré ces évolutions, les groupes à effectif réduit (5 enfants par groupe) restent des repères essentiels pour chaque enfant.

7. Répartition par territoire



En 2025 nous avons accompagné 25 enfants confiés selon la répartition suivante :

- 24 mesures judiciaires
- 1 mesure administrative

100 % des mesures que nous accompagnons à Ségur proviennent du département de l'Aveyron.

En 2025, la répartition par territoire est la suivante :

- 1 enfant est suivi par le TAS de Decazeville
- 16 enfants sont suivis par le TAS de Millau Saint-Affrique
- 2 enfants sont suivis par le TAS d'Espalion
- 3 enfants sont suivis par le TAS de Rodez

La plupart des enfants accueillis viennent des territoires de Millau St Affrique et de Rodez.

La localisation de la MECS de Ségur est centrale par rapport à ces deux zones. Cela facilite le travail de proximité avec les différents partenaires, mais aussi les familles. Toutefois, ce travail nécessite que chaque professionnel se déplace pour aller à leur rencontre, ce qui prend beaucoup de temps. L'implantation de la maison de Ségur multiplie également les possibilités de projets pour les enfants sur le territoire (orientation vers Rodez ou Millau selon leur projet).

8. Accueils et fins de prise en charge

Nous constatons un équilibre entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties sur l'année 2025.

En 2025, nous avons accompagné deux préadolescents vers une fin de prise en charge. L'une a été orientée vers un LVA au regard de son projet et de son âge, et l'autre est retournée en famille au regard de l'évolution de sa situation.

Ces départs se sont faits progressivement. Nous avons adapté la fin de prise en charge en fonction des besoins de chacun.

Pour la jeune fille, son départ vers le LVA s'est décidé assez rapidement, car une place s'est libérée à la dernière minute. Nous lui avons donc proposé de participer à des journées d'intégration dans son nouveau lieu de vie. Son éducatrice référente a pu l'accompagner lors de ces premières rencontres afin que le départ se fasse en douceur, tout en respectant son rythme. Cette jeune fille s'est bien intégrée au petit groupe du LVA (3 enfants) et est partie sereinement durant l'été 2025.

Concernant le jeune garçon dont le retour en famille était prévu par l'ordonnance, nous avons également accompagné ce jeune et sa mère à réapprendre à vivre ensemble durant l'année 2025. En effet, il se rendait en DVH tous les week-ends chez sa mère, ainsi que pendant les vacances scolaires, afin que le retour à domicile se fasse progressivement. Il est finalement parti en fin d'année scolaire, pour son plus grand bonheur.

En parallèle, nous avons accueilli deux nouveaux enfants.

L'un, âgé de 13 ans, venant de la MDEF de Rodez. Il s'agit d'un jeune garçon déjà accueilli auparavant à la maison d'enfants de Ségur, en même temps que l'une de ses sœurs. Il était ensuite retourné à domicile, mais a de nouveau été placé dans le cadre de la protection de l'enfance en raison d'une situation familiale fortement dégradée.

À son arrivée, il connaissait déjà quelques éducateurs, ce qui a facilité son adaptation et l'acceptation de ce nouveau placement. Il a intégré le groupe de l'annexe de façon positive.

Le second enfant est arrivé en août 2025. Il s'agit d'un petit garçon de 4 ans, qui avait déjà été accueilli auparavant sur le service de l'APE de Millau avec sa mère et ses frères et sœurs. Il a ensuite été placé en famille d'accueil avant d'arriver chez nous.

Son arrivée a entraîné de nombreux ajustements en raison de son très jeune âge. Une nouvelle dynamique s'est mise en place, permettant d'adapter davantage l'intervention éducative à ses besoins. Il est aujourd'hui le plus jeune enfant de la maison d'enfants.

9. Problématiques des enfants

De plus en plus d'enfants accueillis présentent des troubles du comportement nécessitant des prises en charge bien spécifiques. Ils sont orientés vers des dispositifs adaptés comme les classes ULIS ou les ITEP et prises en charge DITEP.

Ces difficultés, souvent liées à des fragilités émotionnelles et psychologiques, peuvent s'exprimer par des troubles plus importants nécessitant parfois un suivi en pédopsychiatrie avec le RASTA de Millau ou le service de Pédopsychiatrie de l'hôpital de Millau et de Rodez.

Nous constatons au quotidien que cette évolution entraîne une articulation de plus en plus complexe entre les différents partenaires intervenant autour du projet de l'enfant. La coordination entre ces différents acteurs devient essentielle mais aussi difficile.

Dans ce contexte, les professionnels doivent ajuster en permanence leurs pratiques pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chacun des enfants, en jonglant entre cadre éducatif, soutien dans les actes de la vie quotidienne, mais aussi l'importance de faire le lien entre les différents partenaires.

Face à certaines situations de grande souffrance, comme pour deux jeunes filles ayant présenté des comportements à risque, l'équipe éducative s'est montrée réactive. En effet, l'année précédente a été marquée par des situations complexes, ce qui a permis d'engager une réflexion afin d'améliorer l'accompagnement de ces jeunes en grande souffrance et de mieux répondre à leurs besoins.

En plus de ces deux jeunes filles, deux autres jeunes de la maison d'enfants présentent également des comportements à risques et/ou trouble du comportement sur l'année 2025.

Ces situations montrent l'importance d'une grande réactivité des équipes et la nécessité de proposer des réponses souples et adaptées face à la complexité croissante des situations des enfants accueillis. On constate que les différents professionnels sont soucieux du bien-être des enfants et attentifs à les accompagner dans leurs grandes souffrances, en mobilisant des outils adaptés et des stratégies permettant un meilleur accompagnement.

Pour cela, La Direction à engager l'équipe dans un processus de formation afin de mieux accompagner ces jeunes, dans une posture d'écoute, d'aide et sans jugement.

10. Partenariats et prises en charge thérapeutiques

Etablissements sanitaires / médico-sociaux / Praticiens libéraux	Services consultés	Prises en charge (PEC) prodiguées	Fréquences des PEC	Nombre d'enfants et pré-adolescents bénéficiant des PEC
Psychiatrie Infanto-Juvenile Millau Rodez	Hôpital de Jour L'équipe mobile adolescent – R.A.S.T.A. (Réseau d'accompagnement social et thérapeutique pour adolescent)	Psychomotrice Educatrice Accompagnement thérapeutique	Hebdomadaire Hebdomadaire	5
Itep de Grèzes	DITEP	Educatrice	Quotidien	2
IME - PEP12	SESSAD	Educatrice	Hebdomadaire	En cours
Orthophonistes en libéral		Rééducation	Hebdomadaire	5
Psychomotricienne en libéral		Rééducation	Hebdomadaire	
Kinésithérapeute en libéral		Rééducation	Hebdomadaire	Aléatoire Entre 4 et 5
Orthoptiste				3
CMPP		Thérapeutique	Hebdomadaire	3

11. Scolarité et aménagements au 1er septembre 2025

Tous les enfants accueillis à la maison d'enfants de Ségur sont scolarisés, malgré les difficultés que certains peuvent rencontrer dans leur parcours scolaire.

Le travail de proximité avec les écoles et le collège est essentiel pour mieux accompagner ces enfants. Chaque référent est en lien avec les partenaires de l'éducation nationale afin d'adapter au plus près les réponses aux besoins et aux capacités de chaque enfant.

Pour répondre à ces enjeux, différentes modalités de scolarisation adaptées sont mises en place en lien avec les établissements scolaires.

Elles permettent de tenir compte des difficultés d'apprentissage et de favoriser une progression adaptée au rythme de l'enfant.

Ce travail repose également sur une collaboration étroite avec les représentants légaux, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance et les équipes éducatives de l'Éducation nationale (CPE, professeurs principaux, AESH, enseignants...).

Des rencontres régulières sont organisées afin de construire un travail commun autour du projet de l'enfant. Toutefois, ce lien n'est pas toujours optimal.

En 2025, par exemple, le plus jeune enfant de la maison d'enfant de Ségur est scolarisé à temps partiel (uniquement les matinées sauf le lundi), en raison d'un accompagnement AESH qui n'est pas à temps complet. Cet enfant a besoin d'un accompagnement individualisé pour être apaisé et entrer dans les apprentissages. L'école rencontre des difficultés à l'accueillir pleinement sans cet accompagnement. Une demande d'augmentation des heures d'AESH a été effectuée lors de la réunion de l'Equipe de suivi de scolarité car l'enfant dispose des capacités nécessaires pour investir les apprentissages. L'objectif est de permettre une évolution progressive vers une scolarisation plus complète, y compris les après-midis, afin de favoriser son intégration en classe et une scolarité plus sereine.

Selon le projet de chaque enfant, l'orientation scolaire est réfléchi et ajustée en lien avec l'enfant, ses représentants légaux, le référent ASE et le référent éducatif. L'ensemble des professionnels veillent à construire des parcours adaptés, dans l'intérêt de chaque enfant, afin de favoriser au mieux son développement et sa réussite.

Scolarisation/ insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	9
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	5
Scolarité en dispositif ULIS	4
Scolarité en DITEP	2
Scolarité + SESSAD	

Scolarisation 2025/2026	Nombre d'enfants
Collège Jean Amans - Pont de Salars	9
Collège Jeanne d'Arc - Millau	1
Collège Joseph Fabre - Rodez	
Collège Jean Moulin - Rodez	2
Collège les Genêts – Onet le Château	/
Ecole primaire - Ségur	5
DITEP	2

12. La Place des Familles

Conformément à la législation et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles, nous travaillons en lien étroit avec les familles et les personnes ressources de l'enfant.

Lors de l'admission à la Maison d'Enfants de Ségur, il est essentiel de construire un partenariat avec les parents. Une première rencontre est organisée afin de co-construire le projet de l'enfant et de leur faire visiter le lieu d'accueil, lorsque cela est possible et en l'absence des enfants.

La place de la famille est centrale dans le projet de l'enfant, car l'un des objectifs principaux reste, lorsque cela est possible, le retour au domicile familial.

Le principe de coéducation va dans ce sens : il s'agit de mobiliser les parents autour du projet de leur enfant confié à la structure.

Chaque famille dispose d'un interlocuteur privilégié, l'éducateur référent de l'enfant, qui assure le lien et le suivi tout au long de l'accompagnement et de son accueil.

Il est essentiel de créer un climat de confiance avec les familles afin que le travail soit constructif et que l'enfant ne se retrouve pas au cœur de conflits difficiles à gérer pour lui. Nous constatons que les enfants apprécient que l'éducateur soit en lien avec leurs parents. Ce lien est important, car il les rassure et leur montre que nous travaillons en collaboration avec leur famille.

Il est donc toujours nécessaire de :

- ✓ Proposer une intervention directe (entretiens, rencontres) en vue de permettre aux parents d'engager au mieux un changement de la situation éducative en prenant conscience des difficultés rencontrées.
- ✓ Favoriser l'implication des parents à toute prise de décisions concernant leur enfant dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la scolarité.

Le parent est lors placé comme interlocuteur privilégié lorsqu'il s'agit de prendre une décision concernant son enfant, en tenant compte de ses ressources, de ses contraintes, ainsi que de ses responsabilités.

Droits d'hébergement	2025	Droits de Visite (DV)	2025
Tous les week-ends		2 par mois	?
2 week-ends par mois	3	1 par mois	13
1 week-end par mois	5	1 aux vacances scolaires	2
1 semaine aux vacances	4	1 tous les 2 mois	1
Pas de retour en			

Plus de la moitié des familles des enfants accueillis à Ségur ne bénéficient pas de droit d'hébergement le week-end et/ou les vacances scolaires. Ainsi, il est essentiel de trouver des alternatives à l'accueil collectif. Pour cela nous travaillons en lien avec les familles d'Accueil relais salariées de l'Accueil Millau Ségur.

13. Les accueils relais

Afin de maintenir la qualité de l'accueil des enfants et d'éviter des écarts trop importants entre les enfants bénéficiant de droits de visite et d'hébergement et ceux qui n'en bénéficient pas, nous pouvons faire appel à notre réseau de familles d'accueil relais.

Selon le projet de l'enfant, six assistantes familiales professionnelles de l'établissement accueillent à leur domicile des enfants de Ségur.

Ces familles d'accueil relais peuvent recevoir un ou plusieurs enfants, le temps d'un week-end et/ou des vacances scolaires.

Ces temps sont riches en découvertes et en nouvelles expériences vécues en dehors du cadre collectif.

Ils offrent aux enfants accueillis à la maison d'enfants un espace différent, où le lien se construit autrement et où le quotidien est distinct de celui de l'établissement.

Vivre au sein d'une famille permet à l'enfant de découvrir une autre forme de vie familiale que la sienne. Ces temps hors Ségur sont souvent vécus comme des moments de répit, où l'adulte est pleinement disponible pour lui.

Dans certaines situations, ces accueils facilitent également le travail autour du lien fratrie, lorsqu'il est à construire ou à soutenir. L'objectif est de favoriser les rencontres et les expériences de vie commune afin de construire des souvenirs partagés et de permettre à ce lien de se développer et de se poursuivre tout au long de leur parcours de vie.

14. Les sorties et loisirs

L'équipe éducative a proposé, au cours de l'année 2025, multiples activités visant à favoriser l'épanouissement personnel de chaque enfant. Celles-ci ont permis de les valoriser, de soutenir leur éveil et de renforcer leur confiance en eux.

Les sorties et loisirs organisées hors de la structure ont offert aux enfants l'opportunité de découvrir de nouveaux environnements, au-delà de leur quotidien. Elles ont contribué à l'ouverture sur le monde, au développement des capacités motrices et parfois artistiques, ainsi qu'à la création de liens sociaux. Ces actions ont été pensées en lien avec le projet personnalisé de chaque enfant et se sont appuyées sur les compétences des professionnels.

Tout au long de l'année les enfants ont été inscrits à des activités extrascolaires, favorisant leur intégration dans des espaces hors MECS et jouant un rôle important dans leur socialisation.

Ainsi, deux jeunes ont participé à un atelier dessin à la MJC de Millau, deux autres ont pratiqué le vélo au Duverbike à Millau, deux jeunes ont été inscrits à un club de boxe, une jeune a pratiqué la gymnastique, un autre le multisport, et cinq enfants ont été inscrits à l'école de football de Ségur. Ces activités extrascolaires rythment leur journée du mercredi mais aussi parfois le week-end pour les footeux.

Durant les périodes de vacances scolaires, l'équipe éducative a proposé des séjours de transfert de 5 jours offrant aux enfants une véritable parenthèse dans leur quotidien. Ces séjours ont visé à favoriser la socialisation, la découverte de nouveaux environnements et se sont inscrits dans une dimension éducative, pédagogique et thérapeutique. Ils ont fait l'objet d'une préparation en amont avec les enfants.

Vacances de février 2025

Durant les vacances de février 2025, deux transferts ont été organisés. Le groupe des grands est parti en séjour au ski, favorisant la découverte d'activités sportives en milieu montagnard ainsi que le développement de l'autonomie. Le groupe des plus

jeunes a, quant à lui, découvert l'Aubrac, offrant un cadre naturel propice à la découverte de l'environnement et à des temps de vie collective adaptés à leur âge.

Vacances d'avril 2025

Lors des vacances d'avril 2025, deux séjours ont également été proposés. Le groupe des grands est parti à la découverte de Rocamadour et de ses environs, permettant une ouverture culturelle et patrimoniale. Le groupe des plus jeunes a séjourné à Saint-Cirq-Lapopie, village reconnu pour sa beauté et ses paysages, favorisant la découverte et l'émerveillement dans un cadre sécurisé.

Été 2025

L'été 2025 a été rythmé par une semaine de transferts organisée par la MECS et des périodes de colonies de vacances qui ont été choisis par les enfants (1 semaine chacun) afin de découvrir un autre cadre que la MECS et de nouvelles activités.

Deux transferts ont été mis en place : le groupe des grands a séjourné au camping du Pal à Mostuéjols, dans un cadre propice à des vacances calmes et conviviales, favorisant la détente. Un autre groupe a été accueilli à Comprégnac, permettant également aux enfants de profiter d'un environnement différent, tout en poursuivant les objectifs éducatifs liés à l'autonomie et à la socialisation. Cette organisation a permis d'alterner entre des temps encadrés par les professionnels de la structure et des expériences extérieures enrichissantes pour les enfants.

Vacances d'octobre 2025

Lors des vacances d'octobre 2025, aucun séjour extérieur n'a été organisé. Les enfants sont restés au sein de la maison d'enfants, où des activités spécifiques ont été mises en place. Un atelier chant a été proposé sur la semaine, ainsi que des temps à la piscine pour se perfectionner en natation. Ces actions ont permis de maintenir une dynamique éducative, de favoriser l'expression des enfants et de proposer des temps de loisirs adaptés au sein de la structure.

Dans l'ensemble, ces différents temps se sont inscrits dans la continuité de l'accompagnement éducatif, tout en proposant des cadres variés.

Au quotidien les éducateurs veillent à proposer des sorties variées lors des week-ends.

15. Démarche qualité

Le bilan de l'année écoulée fait ressortir des axes d'amélioration concernant :

- La continuité des parcours, dans le cadre des admissions, mouvements et accompagnement des sorties.
- Améliorer les accueils d'urgence, anticiper une place.
- Améliorer les relations avec la villa, en préparant au maximum le passage et maintien des liens avec les familles relais.
- Analyser les besoins de l'enfant pour le maintien d'un accueil relais.
- Anticiper les départs en fonction des besoins des enfants.

Les profils des personnes accompagnées

- L'ouverture de classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à Ségur ou Pont de Salars permettrait de répondre à la croissance du nombre d'enfants aux besoins spécifiques.
- Un poste d'éducateur supplémentaire permet de répondre à la multiplication des RDV paramédicaux – (la réflexion entraînée par le départ de la secrétaire a permis la mise en place d'un poste de coordination en janvier 2025).

Les droits de la personne accueillie

- Travailler au plus près des enfants en proposant les groupes d'expression régulièrement sur l'année
- Amélioration de la mise en place des actions validées lors des groupe d'expression
- Développer le travail avec les familles et les visites à domicile, en fonction du projet de l'enfant
- Développer le travail d'anamnèse pour une meilleure connaissance des situations pendant la phase de co-construction du projet personnalisé
- Améliorer la communication avec les accueils relais
- Faire signer les droits à l'image aux enfants et aux parents en début d'année scolaire

La prévention des risques de maltraitance

- Participation tout au long de l'année au comité éthique et au GAPP
- Formation continue des éducateurs
- Travail autour des RBPP (Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles) de la Protection de l'Enfance
- Réactualisation du Projet de service en lien avec les déménagements/réaménagements
- Participation aux réunions mensuelles du Comité de Pilotage Évaluation, instaurées depuis novembre 2024, qui jouent aussi un rôle crucial dans le processus d'amélioration continue au sein de notre organisation.

16. Mouvements de personnel

L'année 2025 a été marquée par la création, en janvier, d'un poste de coordination. La cheffe de service, la coordinatrice et l'équipe ont dû progressivement construire leur collaboration afin de travailler de manière cohérente autour des enfants.

Tout au long de l'année, les missions de chacun ont été ajustées et réajustées pour gagner en efficacité et clarifier les rôles de chaque professionnel.

Toutefois, un travail important reste à poursuivre afin de mieux définir « qui fait quoi » et de stabiliser l'organisation du service.

Cette année a également été marquée par un certain turn-over. Deux éducatrices sont parties et une autre a été arrêtée sur une longue période pour raison médicale.

De ce fait, de nouveaux professionnels ont intégré l'équipe. Ces mouvements ont entraîné des réajustements réguliers dans l'organisation des groupes d'enfants et ont parfois perturbé les repères et les routines déjà mises en place.

Les nouveaux éducateurs ont dû s'intégrer rapidement, apprendre à connaître les enfants et s'adapter aux pratiques de travail de l'équipe.

L'équipe a également accompagné des stagiaires en formation d'éducateur spécialisé, de moniteur-éducateur et d'éducateur de jeunes enfants, contribuant ainsi à la transmission des pratiques professionnelles. Un apprenti éducateur spécialisé a pu continuer sa formation en dernière année sur la maison d'enfant.

Enfin, la fin d'année 2025 a été marquée par une période de tension avec l'arrêt maladie la cheffe de service et le départ de la psychologue du service, renforçant encore les enjeux de stabilité et de réorganisation de l'équipe soutenus par l'équipe de Direction.

LES INTERNATS MILLAU

SEBASTIEN BREHIER

Le pôle Internat des adolescents, réparti sur deux sites à Millau, la « Villa » et la « Maison » où respectivement, 9 adolescents sont accueillis en chambres individuelles ou en studios et 6 mineurs non accompagnés en chambres doubles ou individuelles. Chaque lieu bénéficie de pièces conviviales, salon, cuisine aménagée favorisant les interactions, un bureau éducatif et un extérieur propice à des activités. Trois jeunes plus autonomes sont accompagnés dans les studios de la villa ou de la Maison ou dans un appartement au-dessus des bureaux du SEAD. 5 à 6 éducateurs et éducatrices se relaient nuit et jour, tout au long de l'année pour accompagner et garantir la sécurité et la protection des adolescents. Une psychologue apporte un soutien technique à l'équipe éducative dans le cadre des réunions et différentes instances de réflexion et analyses, mais aussi directement sur le terrain, sur des temps formels et informels. Une maîtresse de maison intervient également 5 jours par semaine, ainsi qu'un agent technique plus ponctuellement, en fonction des besoins repérés.

1. Les journées réalisées

	2023	2024	2025
Journées réalisées	6424, 5	6426	6261

Un écart de 165 journées est constaté entre l'activité 2025 par rapport à celle de 2024.

Cette différence s'explique en premier lieu par la complexité de deux situations qui ont généré une rupture importante de leur accompagnement, pour la première nous avons pu dénombrer 140 jours de fugue entre janvier et juin et pour la seconde, 31 jours d'absence sur le service de janvier à mars, toutes deux pour des raisons différentes et singulières. L'impact sur l'activité est donc réellement important et non maîtrisable, du fait qu'à chaque jour d'absence, que ce soit pour un séjour de rupture prolongé en famille ou pour une fugue, l'activité des journées comptabilisée est divisée par deux.

En second lieu, le phénomène de latence évoqué un peu plus bas n'a pas permis au service des Mineurs Non Accompagnés d'avoir son effectif au complet pendant 150 jours, et ce, malgré une anticipation des sorties programmées et nos sollicitations régulières auprès du Conseil Départemental.

Le passage en CPOM nous contraint néanmoins toujours à anticiper l'activité de la même manière que les années précédentes, avec une vigilance renforcée sur la gestion des mouvements des situations, afin d'éviter toute suractivité.

Nous restons malgré tout tributaires de la gestion des places d'accueil de la part du Conseil Départemental qui traite les demandes selon deux modalités complémentaires : le logiciel GPDA (Gestion des Places d'Accueil) pour les situations dites « classiques » et la Commission MECS mensuelle pour les situations dites « complexes ».

Malgré la mise en place de ces deux outils, il n'est pas rare que l'activité subisse une latence entre la libération d'une place et la préparation d'une nouvelle admission. Nous observons régulièrement un délai, plus ou moins long, entre l'annonce d'une place disponible, la prise de décision et la mise en œuvre par le territoire d'action sociale. Les droits d'hébergement peuvent également influencer sur le taux d'occupation. Le taux d'occupation peut donc demeurer variable selon les services et les populations accompagnées.

C'est pour ces différentes raisons que nous nous efforçons de traiter l'activité d'une manière globale au niveau du dispositif internat Millau. En 2025, les marqueurs d'activité confirment un fonctionnement soutenu et un nécessaire ajustement permanent entre les deux services afin de préserver l'équilibre d'ensemble.

Nous avons pu réaliser 44 journées d'accueil d'urgence en réponse aux sollicitations du Département, sur ces places restées vacantes quand l'effectif d'encadrement éducatif nous le permettait.

2. Nombre d'adolescents accompagnés

	2023	2024	2025
Nombre	28	25	28

Le nombre total de personnes accompagnées est de 28 adolescents au moins un jour en 2025, cela comprend :

- Les personnes entrées en 2025
- Les personnes entrées avant 2025
- Les personnes toujours présentes au 01/01/2026

Avec 28 personnes accompagnées en 2025, les effectifs de l'internat Millau retrouvent un niveau comparable à celui de 2023, après le recul observé en 2024. Cette évolution reste cohérente avec notre agrément de 18 places réparties sur les deux services, tout en témoignant d'un fonctionnement plus dynamique sur l'année.

Le dispositif d'accès à l'autonomie porté par l'UDAF demeure un relais important. Nous en connaissons aujourd'hui davantage les contours et les conditions d'accompagnement, ce qui permet de mieux préparer les jeunes majeurs à cette transition, dernière étape avant une autonomie plus affirmée. Certaines situations plus vulnérables nécessitent, toutefois encore, une prolongation au sein du pôle internat.

Un des effets notables de l'année 2025 est la disparition progressive des mesures de placement à domicile au profit des mesures d'AEMO renforcée avec hébergement, principalement du fait de la notion paradoxale de pouvoir confier la responsabilité du placement à la famille, par délégation du président du Conseil Départemental.

Le principe d'accompagnement et de repli restant similaire à la précédente mesure, à la différence qu'à partir de 72h d'accueil, mis en œuvre dans le cas d'une situation d'urgence ou de danger imminent, la mesure bascule en placement définitif.

En 2025, plusieurs mouvements ont continué d'illustrer cette articulation entre les services du dispositif et la nécessité de réponses souples, qu'il s'agisse d'accueils d'urgence, de relais temporaires et séquentiels ou de réorientations plus pérennes.

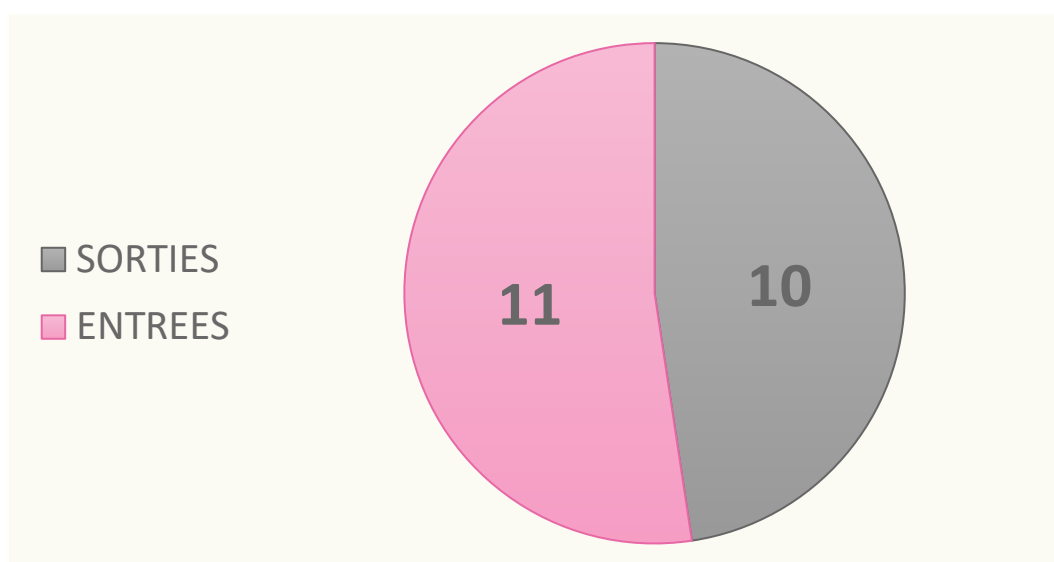
En ce qui concerne les accueils à courte durée, la répartition des prises en charge montre que 6 situations ont duré moins de trois mois et 2 entre trois et six mois. Ces données traduisent une part toujours importante d'accompagnements rapides ou transitoires, venant s'articuler avec des prises en charge plus longues.

Pour organiser un accueil d'urgence, le taux d'encadrement reste le critère essentiel à la prise de décision. Le fonctionnement de la villa et les moyens éducatifs humains demeurent trop limités pour renforcer d'une doublure systématique certains temps sensibles, notamment les week-ends. Nous avons réalisé 44 journées d'Accueils d'urgence en 2025 sur l'internat.

Au vu de ces critères et contraintes, pour garantir la sécurité des jeunes déjà accueillis, celle du jeune à accueillir et offrir des conditions de travail soutenables à l'équipe éducative, nous ne pouvons accepter les accueils d'urgence que lorsque l'effectif et la configuration du groupe le permettent réellement, à savoir une impossibilité d'accueil d'urgence au-delà d'un effectif de 7 adolescents pour un éducateur.

Au regard de ces éléments, il paraît toujours plus réaliste de programmer autant que possible les accueils séquentiels et d'urgence sur des temps anticipés, avec une vision précise des effectifs et de la nature de la place disponible en fonction du profil de la demande. Les effectifs des internats sont systématiquement vérifiés à chaque réunion d'équipe de Direction en vue d'orienter les réponses à faire aux futures demandes d'accueil pour dans l'idéal, préparer l'équipe et le groupe d'adolescents à un potentiel accueil d'une nouvelle personne.

Malgré deux projets successifs de demande d'extension non importante de 15 places et de 10 places déposés en 2024 et, en réponse aux appels à projet du Conseil Départemental, notre candidature n'a pas été retenue. Notre cahier des charges des différents projets n'étant, à priori, pas assez concentré sur les situations dites complexes.



3. Entrées /sorties

Les mouvements au niveau des entrées et des sorties du pôle internat de Millau demeurent relativement équilibrés, avec un léger différentiel entre les 10 entrées et les 11 sorties enregistrées en 2025. Ce niveau de rotation traduit une activité soutenue, avec des parcours qui continuent d'évoluer au gré des orientations, des réorientations et des sorties vers d'autres dispositifs.

Les sorties comme les entrées relèvent de logiques variées : poursuite vers l'autonomie, réorientation, retours sur d'autres territoires, relais vers d'autres modalités d'accompagnement ou encore fins de mesure. Cette diversité confirme la nécessité de conserver un dispositif souple et réactif.

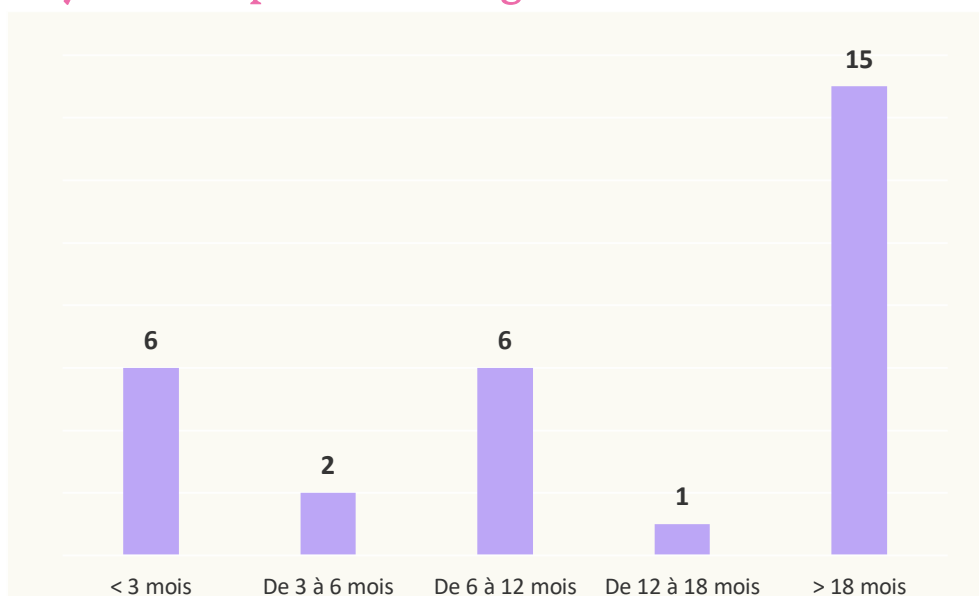
Pour mieux illustrer la nature des sorties, en voici quelques exemples :

3 jeunes majeurs ont été orientés vers le dispositif de l'UDAF, 1 jeune majeur a mis fin à son accompagnement pour intégrer le secteur de l'emploi en Indre et Loire, 1 adolescent a été réorienté vers un lieu de vie et d'accueil après une plainte pour viol à l'égard d'une adolescente du service, l'établissement a mis fin à l'accompagnement d'un jeune majeur, suite à une autre plainte pour viol d'une seconde adolescente, un jeune majeur s'est engagé dans l'armée, l'adolescente en fugue a fait une demande d'émancipation et de tiers digne de confiance avec la famille de son petit ami qui n'a pas abouti, la juge l'a finalement réorientée vers un lieu de vie et d'accueil.

Le différentiel limité entre les entrées et les sorties montre que le pôle internat reste dans une dynamique de flux maîtrisé pour la plupart des situations, même si chaque mouvement suppose un temps de préparation, d'évaluation et de coordination partenariale important.

Cette réalité vient réaffirmer la nécessité d'anticiper au mieux les admissions, tout en maintenant une capacité de réponse à des situations urgentes ou à des réorientations rapides lorsque cela s'avère nécessaire.

4. Durée moyenne des prises en charge



Les durées de prise en charge sont calculées en nombre de jours écoulés entre la date d'entrée et la date de sortie ou, pour les situations en cours, jusqu'au 31/12/2025.

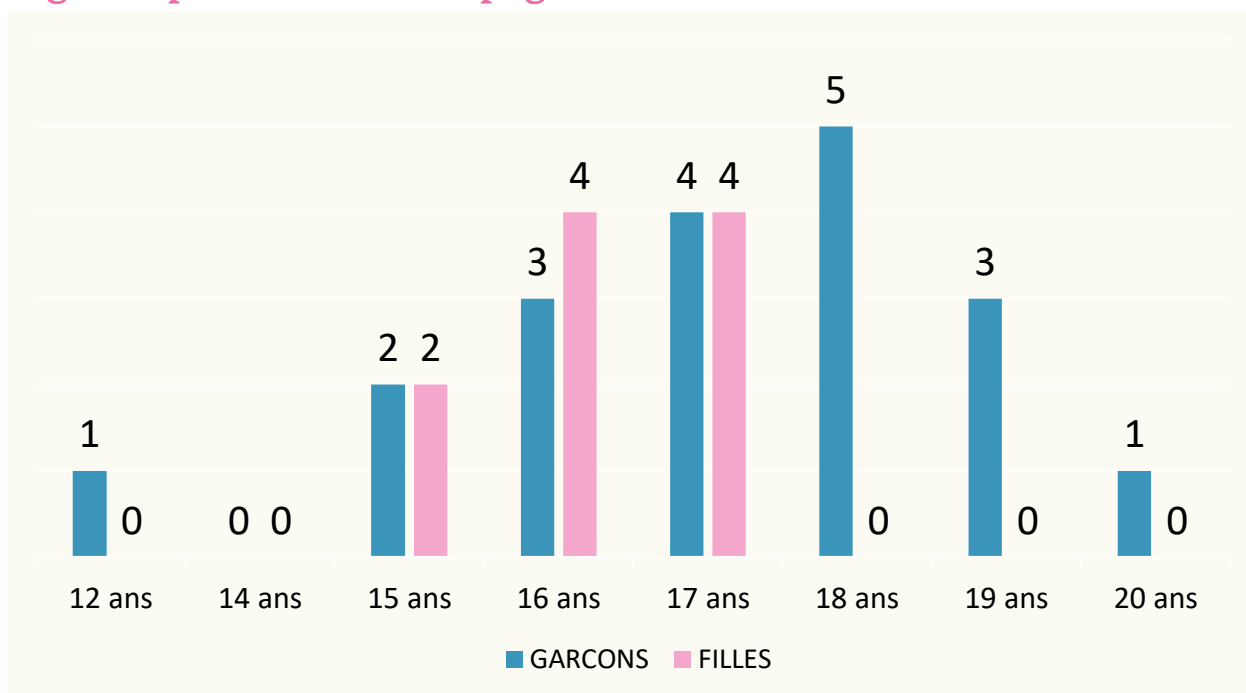
Les 6 situations dont l'accompagnement est inférieur à trois mois correspondent à des prises en charge courtes, souvent liées à des besoins d'évaluation, de relais, d'accueil rapide ou à des admissions effectuées en fin d'année.

Les 2 situations dont la période d'accompagnement est comprise entre trois et six mois viennent confirmer l'existence d'accompagnements transitoires pouvant, selon les cas, s'inscrire ensuite dans une autre temporalité de prise en charge.

Les 6 situations comprises entre six et douze mois d'accompagnement correspondent pour la plupart à des entrées en cours d'année ou à des parcours nécessitant un temps d'étayage encore relativement recentré.

Les accompagnements au long cours restent néanmoins majoritaires : 1 situation se situe entre douze et dix-huit mois et 15 au-delà de dix-huit mois. Cette répartition met en évidence l'importance des suivis inscrits dans la durée, qui constituent aujourd'hui le socle principal de l'activité du pôle internat.

5. Age des personnes accompagnées



La pyramide des âges 2025 met en évidence une forte concentration des effectifs entre 16 et 18 ans, avec une prédominance nette des garçons (20 garçons pour 10 filles). Contrairement à la tendance observée précédemment, les moins de 16 ans ne constituent plus le cœur du public accueilli comme je le présentais dans le rapport d'activité de 2023 ; ce sont désormais les adolescents en milieu et fin de parcours qui composent la majorité des effectifs, les 11 adolescents évoqués en 2023 ont

irréremédiablement grandit, ils sont 17 à être âgés de 17 ans et plus et visualisent déjà leur projet de sortie ou de réorientation.

Cette évolution a des effets directs sur l'accompagnement. Elle suppose de conjuguer davantage les enjeux de socialisation adolescente, de préparation à l'autonomie, d'insertion et de gestion des passages vers la majorité.

L'accompagnement des jeunes majeurs ou des adolescents proches de la majorité requiert toujours une attention et une présence particulières. Les temps de prise en charge sont plus individualisés, et l'équipe éducative doit s'adapter à des rythmes de présence, de formation ou d'emploi du temps souvent variables.

6. Accompagnement

a. Scolarité, insertion

Insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Etablissements du médico-social	2
Bac professionnel en apprentissage	1
Bac général	3
Collège général	0
CAP Contrat d'apprentissage	10
Sans projet spécifique (adolescent à difficultés multiples)	2
Classes adaptées (ULIS, SEGPA, prepa pro, UPE2A)	5
CAP Lycée professionnel	1
Engagement dans l'armée française	1
MFR	3
Lieux de Scolarisation	Nombre de jeunes
CFA de Rodez (12)	7
CFA Lycée la Cazotte – 12400 SAINT AFFRIQUE	1
CFA Marvejols	1
Lycée Jean Vigo – 12100 MILLAU	5
Lycée Emile Peytavin de Mende	1
ITEP de Grèzes	2
Collège Marcel Aymard – 12100 MILLAU	4
MFR de Naucelle	2
MFR de Valrance	1
Sans projet ou en attente d'une scolarisation	2
En situation de rupture (déscolarisation, fugue)	1
Régiment d'infanterie de Belfort	1

La majorité des adolescents et des jeunes majeurs accueillis sur le pôle internat de Millau sont scolarisés. Nous nous donnons les moyens de répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, en lien avec les représentants légaux, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance et les établissements scolaires. Nous collaborons avec les équipes pédagogiques, et la MDPH, à l'évaluation des situations qui nécessitent une orientation vers une structure du médico-social et du milieu professionnel protégé.

Concernant les adolescents en rupture de parcours scolaire ou les mineurs non accompagnés qui arrivent avec des retards dans les apprentissages, nous sollicitons régulièrement le Centre d'Information et d'Orientation et entretenons un lien permanent avec la coordinatrice de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Les contrats d'apprentissage prennent une grande part dans le choix d'orientation des adolescents. Cela s'explique par un effectif conséquent de mineurs non accompagnés et majeurs étrangers qui choisissent cette filière, car elle offre une meilleure sécurisation du parcours administratif. Le titre de séjour « travailleur temporaire » est l'un des plus faciles à obtenir, à partir du moment où le mineur se donne les moyens de justifier de six mois d'expérience professionnelle avant sa majorité. Les niveaux scolaires et l'attrait financier de ces contrats d'apprentissage sont également des facteurs prépondérants de ce type d'orientation.

Ils offrent des formules beaucoup plus concrètes en termes d'apprentissage des différentes matières scolaires. Les allers-retours sont permanents entre la théorie et la pratique et le temps passé en entreprise est bien supérieur à celui passé dans les CFA.

Les contrats d'apprentissage impliquent un lien étroit et permanent avec les différentes entreprises qui représentent des partenaires très précieux pour la réussite scolaire et l'accès à l'emploi.

7. Partenaires

Nom institut	Lieux en 2025
Education Nationale (Collèges, lycées, MFR, MLDS, CIO, UPE2A, rectorat de Toulouse)	Millau, St Afrique, Naucelle, Rodez
Collèges et lycées privés	Millau, St Afrique, Pont de Salars, Rodez
Aide sociale à l'enfance	Territoires de Millau, St Affrique, Rodez, Espalion, UDMNA
Etablissements médicaux-sociaux	ITEP de Grèzes, IME de St Laurent d'Olt, ESAT les Charmettes
Etablissements sociaux (MECS de l'Aveyron et hors départements, CADA, CHRS)	Pont de Salars, Villefranche de Rouergue, Rodez, Le Vigan, St Affrique, Mende, Millau
MDPH, PJJ	Rodez
Tribunal	Rodez, Millau
OFPRA, OFFI, prefecture, ambassade, consulat	Paris, Toulouse, Rodez, Lyon, Marseille
La Direccte	Plateforme interrégionale
Commissariat, gendarmerie	Millau, Rodez
Mission locale, Pôle emploi, Agence Intérim	Millau
Cap emploi	Rodez
Entreprises privées	Millau, St Affrique
Collectivités territoriales (Ateliers de la mairie, CLSPD)	Mairie de Millau et de St Affrique
Cuisine centrale	Millau
CPAM	Millau, Rodez
Associations sportives, culturelles et artistiques	Millau
Centres de loisirs et organismes de colonies de vacances	Aveyron et départements limitrophes
Associations solidaires et d'insertion (recyclerie Eve, secours populaire, Emmaüs, Atout cœur, Myriade, le jardin du Chayran, garage solidaire)	Millau

8. Relations avec la famille

Droits d'hébergement (DH)	2025	Droits de Visite (DV)	2025
Tous les week-ends		/	
2 week-ends par mois		2 DV/mois	
1 week-end par mois		/	
5 jours aux vacances		/	
Pas de retour en famille		/	

Les retours en famille concernent uniquement les adolescents de la villa même si l'on peut également constater une diminution des droits de visite et d'hébergement sur ce public, les situations dégradées des familles des adolescents qui nous sont confiés ne permettent pas aux juges d'ouvrir des droits aux représentants légaux, ce qui a comme

conséquence des effectifs importants dans les internats chaque week-end. Ces effectifs très importants lors des week-ends où des vacances ne nous permettent pas de répondre fréquemment aux demandes d'accueil d'urgence des différents territoires d'action sociale.

L'élaboration des calendriers DVH par les référents ASE n'est pas uniformisée, certains vont projeter le calendrier jusqu'à l'échéance de la mesure, d'autres pour 6 mois. Nous n'avons donc très souvent qu'une vision à court terme de l'organisation pour programmer des accueils éventuels en séquentiel.

Nous tentons d'entretenir une communication régulière avec les familles pour faciliter leur adhésion au placement, respecter les droits et devoirs de l'autorité parentale et co-construire le projet personnalisé de leur adolescent. Ce travail avec les familles vise bien évidemment à évaluer des possibles augmentation de leurs droits, voire même de potentielles conditions de retour en famille.

Les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs ne sont pas concernés par les droits de visite et d'hébergement, soit par l'absence totale des parents restés dans les pays d'origine ou fréquemment décédés, soit par la non-obligation ou non-volonté de retour en famille pour les majeurs nationaux. Néanmoins, lorsque nous évaluons qu'une personne peut être ressource et créer un lien d'attachement pour un MNA, nous portons un projet d'accueil et d'hébergement ponctuel mais régulier auprès de l'équipe de l'UDMNA du Conseil Départemental.

9. Focus sur les demandes d'accueil d'urgence

Comme les deux autres MECS du Département de l'Aveyon, le service de la villa s'efforce de répondre à un maximum de demandes d'accueil d'urgence proposées par les différents territoires du département et par les cadres d'astreinte du Conseil Départemental.

Au cours de l'année 2025, 13 demandes d'accueil d'urgence ont été proposées pour des situations susceptibles de correspondre aux critères de la villa.

L'établissement a répondu favorablement à 6 demandes sur 13, correspondant à 7 adolescents ou adolescentes et a assuré un accompagnement et un hébergement pour une durée totale de 43 jours d'accueil.

Sur les 7 demandes refusées, 2 situations ne correspondaient pas aux places disponibles, leur profil était dit « complexe » et après des tentatives d'accueil et une évaluation de l'équipe éducative, un rapport a été envoyé à la référente de l'Aide Sociale à l'Enfance, indiquant un besoin d'accompagnement individuel et soutenu et une incapacité, voire une souffrance à évoluer au sein d'un collectif de 9 adolescents.

Je rappelle qu'au-delà de 7 adolescents pour un éducateur sur les temps de week-end ou de vacances, il est difficile de garantir la sécurité du groupe et du professionnel, d'autant plus lorsque l'on ajoute un adolescent à multiples vulnérabilité. Le tableau répertoriant les DVH et les DV indique bien que notre effectif se retrouve rarement inférieur à 7, il est d'ailleurs très fréquemment compris entre 7 et 9 adolescents pour un seul éducateur, en week-end comme sur les temps de vacances.

Pour une de ces deux situations, nous avons été sollicités par le territoire de Villefranche de Rouergue dans le cadre d'une réunion de concertation à laquelle j'ai assisté. L'objectif de cette réunion était d'articuler un accompagnement partagé entre les établissements et de programmer des accueils séquentiels mensuels, nous avons à ce moment-là évoqué la possibilité d'accueils de 5 jours par mois, mais notre proposition n'avait pas été retenue.

Une autre situation avait été acceptée par le cadre d'astreinte de l'Accueil Millau Ségur mais c'est l'équipe de l'IME du Puits de Calès qui s'est positionnée défavorablement aux conditions d'accueil par rapport aux besoins et au profil de l'adolescent. Malgré cela, ces deux situations ont fait l'objet de nouvelles demandes par la suite, logiquement refusées par nos cadres d'astreinte.

Une des demandes refusées nous a été adressée en août, pendant que le groupe était en séjour à Aurillac pour participer au festival de rue, la villa était donc fermée. Les autres demandes refusées étaient dues à un effectif au complet du groupe de la villa.

10. Les groupes d'expression

Comme chaque année et depuis 2019, des groupes d'expression sont régulièrement proposés aux adolescents et adolescentes des services de la villa et des Mineurs Non Accompagnés, avant chaque période de vacances scolaires. Les séances sont animées par le chef de service, en présence de l'éducateur en poste et de la maîtresse de maison, dans une démarche de participation et de citoyenneté, elles permettent aux membres du groupe d'être acteurs de leur accompagnement et de s'impliquer dans l'amélioration de la qualité de leurs conditions d'accueil et d'hébergement. Des représentants de groupe ont été élus, ils sont chargés de recueillir les demandes, idées, propositions et projets auprès des autres jeunes, de suivre et vérifier la mise en œuvre des décisions prises lors de ces instances.

Ces groupes d'expression ne traitent que des questions qui concernent le collectif : de l'actualisation du règlement de fonctionnement aux divers projets d'aménagements, projets d'activités et de séjours éducatifs, jusqu'aux solutions de financements de certains projets présentés plus après.

11. Les projets d'activités et de séjours éducatifs

Les projets d'activités et de séjours éducatifs sont désormais exclusivement issus du collectif des deux services, ils prennent naissance lors des groupes d'expression et sont nourris par les demandes, besoins et attentes des adolescents et adolescentes de chacun des services de l'internat.

Les membres de chacun des groupes sont sollicités régulièrement par les équipes éducatives pour les impliquer dans la dimension organisationnelle du projet, de son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre, ils sont sensibilisés à tous les aspects financiers concernant les divers coûts à engager, le tout dans un principe éducatif de réalité sociétale et économique.

En voici quelques exemples, mis en œuvre en 2025 :

- **Projet théâtre (Villa-MNA-SEAD)** : séjours en résidence d'artistes du 24 au 28 mars à Aubrac, du 14 au 19 avril à Clichy-sous-Bois et du 7 au 9 juin à Millau pour 4 jeunes de la villa, 2 MNA et 2 du SEAD qui ont participé à cette aventure, encadrés par 2 éducatrices et une apprentie éducatrice.

« **Monstres des villes, Monstres des champs** », tel est le titre du spectacle proposé par la compagnie la fontaine aux images qui s'est dit être « fière de présenter sur les planches millavoise cette aventure théâtrale issue de la rencontre entre artistes professionnels, jeunes comédiens et comédiennes amateurs de l'Accueil Millau Ségur et de Clichy-sous-Bois ». Les artistes se sont également produits à Clichy-sous-Bois pendant les vacances de Pâques.

Encadrement : Elodie Carrière, Camille Vernier et Héloïse Mazars





- **La Journée d'ici et d'ailleurs 2eme édition** a été à nouveau organisée par les adolescents et l'équipe du service de la maison des MNA le samedi 24 mai au stade de football d'Aguessac et à Creissels. Cet évènement festif et convivial a réuni une centaine d'adolescents et adolescentes issus des différents services d'accueil de MNA du département et départements limitrophes.

Les adolescents de Millau ont proposé un tournoi de foot en journée, suivi d'un repas africain (confectionné par les jeunes et la maîtresse de maison), animé par un groupe musical d'origine africaine « Bamara Sanou Kan ».

Ce projet a été en partie financé par l'implication des jeunes de la maison qui ont confectionné des spécialités africaines (Jus de gingembre, bissap, biscuits) que les adolescentes ont vendu sur les marchés de Millau et de Saint Affrique. Ces actions se sont inscrites dans une continuité pour participer au financement d'un projet de séjour ambitieux et inhabituel : un séjour à Nice pendant la période du carnaval en 2026.





- Séjour à Toulouse du 28 mai au 1^{er} juin (Villa): Coût 3249€ soit 72€/Jour/personne

Cette expérience collective dans la ville rose a permis à 7 adolescents de la villa de découvrir la capitale de l'Occitanie en s'immergeant dans la culture locale pour explorer les richesses architecturales et historiques de la cité gasconne. Lors de ce week-end, riche en partages, découvertes et constructions de souvenir communs, les adolescents ont pu visiter deux expositions « Tatouages et prisons, des murs sur la peau » et « Combats de femmes, portraits de résistantes », assister à un one man show au théâtre et visiter le parc animalier de Plaisance du Touch.

Encadrement : Isabelle Dupin et Jérôme Valat

- Séjour randonnée itinérance du 8 au 15 juillet (Villa): Coût 4122€ soit 57€/Jour/personne

Même si la randonnée n'est pas une activité particulièrement prisée par les adolescents que l'on accompagne au quotidien, c'est en proposant ce camp comme une aventure, que deux membres de l'équipe éducative de la villa, ont permis à 7 adolescents de relever le défi de parcourir pas moins de 118 km à pied sur le chemin de St Jacques de Compostelle, reliant le village de Nasbinals à celui de Livinhac le haut. Ce séjour de marche a permis d'ouvrir les jeunes au partage de découvertes de paysages époustouflants et de conversations facilitées par cet environnement et par des rencontres, mais aussi offrir la possibilité à chacun de laisser le temps au silence et à la réflexion personnelle. Ce séjour a enfin aussi permis de les aider à la confiance en soi et envers les autres, à la responsabilisation, l'abnégation, à juste se retrouver entre soi et avec soi, sans écrans ni artifices.



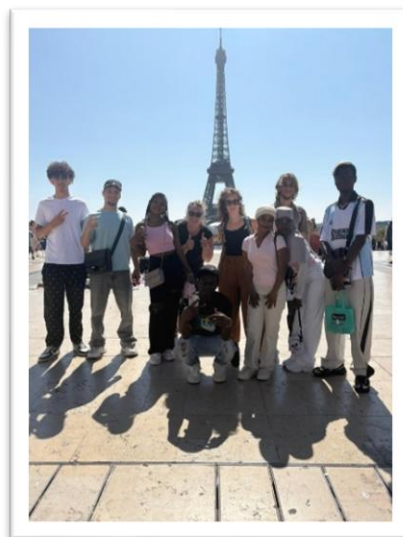
Encadrement : Vincent Segond et Elodie Carrière

- Séjour à Paris du 10 au 14 août (MNA) : Coût 3597€ soit 79€/jour/personne

Quelle que soit la nationalité des adolescents migrants accueillis à la maison, Paris restera toujours Paris, la représentation de la France, la capitale emblématique de notre beau pays, la plus belle ville de France, selon la majorité d'entre eux.

Pour un adolescent issu d'un parcours migratoire, Paris garde l'image de l'eldorado européen, un rêve qu'il nous semble indispensable de réinscrire dans une réalité du quotidien, dans une forme de désacralisation. Paris est aussi le lieu des ambassades et des consulats de multiples pays africains et d'Asie. Ce séjour a permis de joindre l'utile à l'agréable, en formalisant des démarches de régularisation administrative pour certains adolescents mais aussi et surtout, profiter et découvrir les richesses du patrimoine parisien avec une navigation sur la seine, la visite du musée du quai Branly et des lieux emblématiques comme la tour Eiffel ou l'église Notre Dame.

Encadrement : Charlotte Felix et Jenny Brunner



- Séjour festival de rue à Aurillac du 20 au 23 août (Villa) : 1950€ soit 65€/jour/personne
- La culture « pour tous » n'est pas si évidente et en tout cas, elle ne va pas de soi. Entre les préjugés et les expériences, l'adolescent a tendance à esquiver le théâtre et l'art vivant. Dans cette période de fortes connexions aux écrans et aux réseaux sociaux, l'équipe de la villa a tenté d'amener les membres du groupe vers l'ouverture culturelle et la découverte de spectacles en participant au festival international de théâtre de rue à Aurillac dans le Cantal. Ce projet a été construit dans la continuité des objectifs travaillés dans le cadre du projet monstres au sein duquel 4 adolescents s'étaient engagés.

Les jeunes ont pu choisir et profiter d'un grand nombre de spectacles pendant la totalité de ce séjour. L'art vivant est un formidable moyen de partager des émotions, de les ressentir, il favorise la communication, l'apprentissage et les prises de conscience. Le théâtre est le lieu des possibles, il crée l'émergence de discussions autour de sujets de société.

Encadrement : Elodie Carrière, Héloïse Mazars et Yoann Freville



- Séjour activités pleine nature aux Vignes du 23 au 28 août (Villa) : 2674€ soit 42€/jour/personne

Organisé dans la continuité de l'expérience vécue à Aurillac, ce séjour dans les gorges du Tarn a pour vocation principale la détente, l'apaisement et le travail sur la dynamique de groupe, avant la reprise des contraintes des rythmes scolaires et de la morosité ambiante de la rentrée.

La vie quotidienne est, de fait, adaptée au rythme de la vie en camping, grasses matinées, préparations des repas, siestes, baignades et pétanques deviennent alors les préoccupations principales de chacun des membres du groupe. Quelques activités comme la randonnée pédestre et une balade équestre sont venues également mettre un brin d'intensité physique à ce séjour.

- **Encadrement** : Vincent Segond et Amerouch Hacen



- Séjour en Aubrac du 24 au 26 octobre : Coût 770€ soit 32€/jour/personne

Quoi de mieux qu'un bon bol d'air pur en Aubrac pour profiter des couleurs chatoyantes de l'automne, de la nature et des grands espaces. Afin de favoriser et de renforcer les liens de complicité et de confiance des jeunes entre eux mais aussi avec les membres de l'équipe éducative, des activités simples et accessibles leur ont été proposées : balades pédestres, cueillette de champignons, brame du cerf et circuits en VTT.

Cette expérience collective, le temps d'un week-end, a été clôturée par un repas dans un buron pour partager un aligot saucisse, spécialité emblématique du plateau de l'Aubrac.

Encadrement : Amerouch Hacen et Elodie Carrière

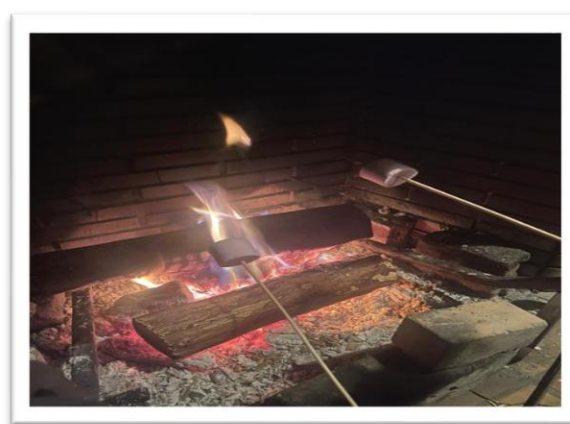


- Séjour de Noël à Pareloup du 24 au 26 décembre : 650€ soit 30€/jour /personne

Comme chaque année à Noël, un certain nombre d'adolescents n'a pas eu la chance de pouvoir partager les fêtes de fin d'année avec leur famille, ce séjour a donc été pensé pour éviter l'isolement et le quotidien de la villa mais aussi et surtout pour vivre un moment convivial ensemble, une parenthèse d'éloignement de la réalité du placement.

Un bon repas dans une maison chaleureuse au bord d'un lac, une grillade de chamallows dans l'âtre de la cheminée, des défis lors d'un jeu de société ou le partage de ses musiques préférées, auront permis à ces adolescents, de peut-être penser et se centrer sur eux-mêmes, en vivant l'instant présent, le temps d'un week-end.

Encadrement : Vincent Segond et Héloïse Mazars



12. Les projets d'aménagement

C'est toujours dans le cadre des groupes d'expression que peuvent remonter les besoins d'aménagements qui contribuent de manière continue à l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil et d'hébergement des adolescents.

Les projets prennent souvent naissance lors de discussions avec les adolescents qui restent les principaux acteurs du quotidien de la villa, les membres de l'équipe éducative peuvent alors se saisir de ces idées et propositions pour les transformer en projets qui seront présentées en réunion d'équipe éducative, puis en réunion d'équipe de Direction pour validation. Un ou plusieurs pilotes sont nommés pour suivre l'évolution du projet, tant au sein de l'équipe éducative qu'au sein du groupe d'adolescents. Pour l'ensemble des projets et actions éducatives menées, la finalité reste le développement du pouvoir d'agir des adolescents et la promotion de leur participation.

- **Projet de création d'une salle d'activité pour les adolescents :**

Ce projet est piloté par un éducateur et la maîtresse de maison de la villa, avec le soutien de deux adolescents de 17 ans, hébergés en appartement.

L'objectif général est de créer un espace polyvalent favorisant le bien-être, la créativité, la responsabilisation et l'autonomie des adolescents. Au préalable, une enquête sous forme de Doodle a été élaborée par un adolescent et diffusée auprès du groupe et de l'ensemble des professionnels pour recueillir les attentes de chacun.

Plusieurs besoins sont ressortis de cette enquête qui a mis principalement en avant la nécessité d'aménager un coin détente (canapé, coussins, pouf, lumière tamisée et chaleureuse) équipé de jeux divers (jeu de société, console de jeu, jeux de carte, baby-foot...), un coin artistique (matériel de dessin, peinture, couture, bricolage.) et un coin multimédia (enceinte Bluetooth, télévision). La décoration et le style de cette salle seront travaillés en concertation avec les jeunes du groupe.

Au sein de ces différents coins, plusieurs types d'activités ont été imaginés : des activités ludiques (tournois de jeux, baby-foot, uno...), soirées à thème (karaoké, quiz, cinéma...), des activités créatives (peinture, graffiti, créations de vidéos, musique), des activités éducatives (ateliers cuisine, débats, prévention, relaxation, aides aux devoirs, entretiens individuels, groupes d'expression) et des ateliers de développement personnel (estime de soi, gestion des émotions, psychoéducation, coaching orientation). Le règlement de fonctionnement de cette salle d'activité sera co-construit dans le cadre d'un groupe d'expression.

Le projet a été validé, sa mise en œuvre est en cours de finalisation.

- **Projet de création d'une cuisine collective pédagogique :**

Dans la future salle d'activité et fort du constat d'augmentation de l'âge et de la recrudescence d'adolescents se rapprochant de la majorité, la nécessité de développer un outil supplémentaire dédié à l'apprentissage de la cuisine a été mis en exergue par l'équipe éducative.

Dans le cadre de nos missions éducatives, il est essentiel de favoriser l'autonomie des adolescents, la responsabilisation et l'insertion. L'alimentation représente un levier transversal puissant : elle touche à la santé, à l'organisation du quotidien, à la gestion du budget, à la culture, au sentiment de bien-être et la gestion des émotions, elle contribue au vivre ensemble.

De nombreux jeunes arrivent avec peu de repères en matière d'alimentation équilibrée, de gestion de repas ou compétences culinaires. De plus, la préparation et le partage de repas en commun constituent un excellent outil pour développer les compétences sociales et renforcer les liens entre les jeunes et les éducateurs.

Ce nouvel outil éducatif permettra de pouvoir travailler l'autonomie dans le collectif avec les plus âgés mais aussi avec les plus jeunes. Plus spécifiquement, l'équipe pourra apprendre aux adolescents et futurs jeunes majeurs à planifier, gérer et préparer un repas complet, sensibiliser à l'équilibre alimentaire et à l'hygiène en cuisine, elle pourra les aider à travailler la gestion d'un budget alimentaire, favoriser l'expression, la coopération et le respect de chacun et enfin, valoriser les compétences individuelles et collectives, tout en encourageant la transmission des savoirs (intergénérationnels et interculturels).

L'aménagement de cette cuisine est en cours de finalisation, les ateliers pourront bientôt commencer.

- **Projet de mise en place d'un composteur :**

Depuis le 31 décembre 2023, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire pour tous, particuliers comme professionnels. Sur l'initiative et la proposition d'Alizée Mazot, l'équipe éducative et les adolescents de la villa sont entrés dans cette démarche en 2024 pour se mettre en conformité début 2025.

1 An de Compostage

SUR LE SERVICE DE LA VILLA

Bac d'apport plein...



... 3 mois 1/2 plus tard après transfert ...



La matière se transforme...



Sensibilisation des jeunes à la villa



Au quotidien

- C'est 30 min environ pour un transfert -vidage des bacs (x3 par an)
- 10 min de gestion courante par semaine

Financièrement

- Économie sur le service de la collecte de la prise en charge des déchets (redevance spéciale déchets)
- Économie sur les sacs poubelles

31/07/24 ➔	Sensibilisation des jeunes de la villa au Compostage par l'association Causses Compost
02/09/24 ➔	Démarrage du site de compostage
26/11/24 ➔	Sensibilisation des éducateurs de la villa au Compostage par l'association Causses Compost - Réduction de la poubelle noire de 50 L à 5 L
22/01/25 ➔	1er transfert du bac d'apport dans le bac de maturation (remplissage 90%)
14/05/25 ➔	2ème transfert du bac d'apport dans le bac de maturation (remplissage 100%)
27/08/25 ➔	3ème transfert du bac d'apport dans le bac de maturation (remplissage 55%)

Sensibilisation des éducateurs



Pourquoi trier et composter ?

- Créer du lien social
- Responsabilisation de toutes et tous
- Gestion participative
- Produire un engrais naturel
- Limiter nos déchets
- Réduire nos émissions de CO2
- Aider la biodiversité
- Rendre à la terre la matière organique pour les sols vivants
- Loi du 1er janvier 2024 Le tri des déchets verts et alimentaires est obligatoire à la source



SUR 1 AN C'EST 680 KG DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DE LA POUBELLE NOIRE

(SOIT 85KG/PERSONNE ET PAR AN POUR UNE MAISON DE 8 PERSONNES)
REPRÉSENTE 45 SACS POUBELLES DE 50 L PLEINS

13. De l'injonction paradoxale entre mission de protection et respect des droits fondamentaux

Depuis l'ouverture du service MNA, les mineurs non accompagnés ne pouvaient pas sortir du département. Cette restriction, appliquée de manière systématique, interrogeait la conciliation entre la mission de protection confiée au service et le respect des droits fondamentaux des jeunes, notamment la liberté d'aller et venir prévue par les chartes relatives aux droits de l'enfant et à l'accompagnement éducatif. L'équipe a ainsi sollicité le Département afin de préciser le fondement juridique de cette interdiction générale.

À la fin de l'année 2025, une évolution des pratiques a été actée : les mineurs ont désormais la possibilité de circuler entre départements.

Toutefois, dans les faits, chaque déplacement dans le cadre des DVH nécessite encore une demande préalable auprès du Conseil départemental, ce qui maintient une forme d'incertitude et de variabilité dans les réponses.

Par ailleurs, l'équipe a constaté des écarts dans les décisions selon le genre des jeunes. Les autorisations de DVH sont fréquemment accordées aux garçons, tandis que les demandes concernant les filles font davantage l'objet de refus.

Cette différence de traitement soulève des questionnements en matière d'équité, de cohérence des pratiques et de respect du principe de non-discrimination. Ces éléments invitent à poursuivre la réflexion partenariale afin de clarifier le cadre d'intervention et d'harmoniser les pratiques au regard des droits des jeunes accompagnés et des impératifs de protection.

14. Une évolution des accompagnements administratifs : premières démarches de naturalisation

L'année 2025 marque également une évolution notable dans l'accompagnement administratif proposé par le service. Pour la première fois, une démarche de naturalisation a été engagée. Jusqu'à présent, les situations traitées concernaient principalement des demandes de titres de séjour temporaires, impliquant des renouvellements et un suivi administratif régulier.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre spécifique prévu pour les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, qui peuvent solliciter l'acquisition de la nationalité française sous certaines conditions liées notamment à la durée de prise en charge et à leur âge. Dans ce contexte, le dépôt du dossier relève d'un droit pour le jeune dès lors que les critères légaux sont réunis. La constitution du dossier repose sur des pièces réglementées portant notamment sur l'état civil, le parcours de prise en charge par l'ASE, la scolarité

ou la formation, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle. L'instruction de la demande demeure ensuite à l'appréciation de l'autorité administrative.

L'accompagnement de cette première demande a mobilisé l'équipe dans la coordination avec les partenaires institutionnels et le soutien du jeune dans la compréhension de cette procédure, plus structurante et s'inscrivant dans une perspective d'installation durable. L'obtention de la nationalité a eu des effets positifs observables sur la jeune concernée, notamment en termes d'apaisement, de projection dans l'avenir et d'investissement dans les démarches d'insertion. La sécurisation du statut administratif semble favoriser une meilleure adhésion au projet éducatif et une implication plus constante.

Trois autres situations similaires ont d'ores et déjà été repérées et devraient faire l'objet de démarches de naturalisation dans l'année à venir.

15. L'analyse de la psychologue

Audrey AMIGUES

La Villa : apprendre à devenir soi au milieu des autres, ou comment trouver son chemin dans un labyrinthe de miroirs

Comme nous avons pu le mettre en évidence l'année dernière, les adolescents et adolescentes accueilli.es à la Villa se heurtent aux enjeux complexes et agités du pubertaire : entre mouvements dépressifs et passages à l'acte, besoin de collage et besoin de s'échapper, moments de régression et moments d'émancipation, les jeunes personnes se servent de ces allers-retours tant pour se découvrir soi-même, que pour vérifier que le lien à l'adulte tient, résiste, non pas dans la rigidité, mais au contraire dans toute sa souplesse.

Période clef de la construction identitaire, l'adolescence met sur le devant le scène le rapport à l'autre, en particulier aux pairs. Car c'est par tout un jeu d'identification qu'une personnalité peut se construire : c'est par le modèle ou contre-modèle que me propose l'autre que je peux apprendre à connaître qui je suis, et à définir qui je veux être. Je vais tour à tour me comparer, m'appuyer, m'adosser, me nourrir, m'inspirer de certaines personnes, de certains traits de leur caractère, ou particularités de fonctionnement, et au contraire, en rejeter, en réprouver d'autres selon qu'ils ne correspondent pas à mes valeurs, mes aspirations, ou parfois peut-être qu'ils me renvoient des choses un peu trop familières... Autrement dit, on passe notre vie à utiliser nos relations et interactions avec les autres pour en saisir des petits bouts, des petits morceaux que l'on va intérioriser, réaménager, s'approprier pour continuer à enrichir notre propre personnalité et l'affirmer.

L'intersubjectivité alimente ainsi la réflexion sur soi-même et participe à donner du sens à sa vie et aux événements qui la parsèment. Et dans cette période adolescente,

comme l'affirme Hector Rodriguez-Tomé, les ami.es deviennent « le miroir privilégié dans lequel le "moi" peut saisir certains de ses reflets, qu'ils soient physiques, émotionnels ou sociaux ».

A la Villa, la communauté de vie entre adolescent.es est teintée d'une certaine communauté de parcours et d'expériences, parfois de blessures, voire de trauma. L'effet miroir peut alors être fracassant, et les jeunes personnes se retrouver dans une sorte de palais des glaces de fête foraine.

Le rôle joué par les professionnel.les est alors essentiel : accepter de ne plus forcément occuper la place de guide, car le but de l'attraction, c'est aussi de se perdre pour mieux apprendre à trouver son chemin, même si des fois on se cogne. Il s'agit de laisser les adolescent.es faire leurs expériences, d'apprendre à trouver leurs solutions, à se réguler soi-même et entre eux, tout en assurant au moment le plus juste une fonction de tiers, de médiateur, et d'appareil à penser auxiliaire pour, dans l'après-coup, reprendre les événements, travailler avec la jeune personne à leur mise en sens, de façon à ce qu'ils soient transformés en savoirs, en matière à grandir.

Accompagner les adolescent.es, c'est parfois faire une partie du chemin côte à côte, c'est parfois aussi les laisser avancer en restant un peu en retrait. Certes, on ne les laisse pas – trop – quitter notre champ de vision, mais on leur fait confiance et on leur laisse assez d'espace pour expérimenter, se tromper, trébucher, tout en sachant que, quoi qu'il arrive, on sera toujours suffisamment proche pour servir d'appui au besoin ou pour les aider à se relever. Et leur rappeler les mots de Socrate : « La chute n'est pas un échec. L'échec, c'est de rester là où on est tombé ».

La Maison : la vie entre un quotidien apaisé et un avenir anxiogène

Comme évoqué l'année dernière, les jeunes accueillis à la Maison ont pu, avec le temps et l'accompagnement de l'équipe, retrouver un certain équilibre et une qualité de fonctionnement suffisante. C'est comme si la vie reprenait son cours, comme si la séparation d'avec leur famille, leurs amis, leur pays, leur langue et leur culture parvenait à s'articuler avec la réalité de leur nouvelle vie en France. De nouveaux liens affectifs se tissent, sans que cela ne représente un risque de perdre les anciens, et ce malgré l'éloignement géographique qui complexifie le travail. Les projets scolaires et de formation de dessinent, voire sont en voie de concrétisation pour certains jeunes qui entament l'année 2025 avec la perspective de leur premier diplôme qualifiant.

Un quotidien vivant, souvent joyeux, tendu parfois, mais clairement apaisé au vu des épreuves innombrables traversées. Demeurent toutefois des nuits difficiles. En effet, si les manifestations somatiques tendent à s'amenuiser, la quasi-totalité des jeunes accueillis à la Maison souffrent encore aujourd'hui d'important troubles du sommeil :

difficultés à s'endormir, réveils nocturnes ou précoces, cauchemars, fatigue dès le réveil...

Si la nuit est pour tout le monde le moment où souvenirs, pensées et angoisses se réveillent, dans le cas des MNA, ce sont les réminiscences les plus douloureuses qui émergent, et la tristesse a toute sa place à prendre dans l'intimité et la solitude de la chambre. Mais si le passé plus ou moins lointain est toujours présent, c'est la question de l'avenir qui se fait cruellement actuelle. De quoi demain sera-t-il fait ? Que vais-je devenir à mes 18 ans ? J'ai envie de faire des études, mais ne serait-il pas plus judicieux de trouver un travail ou un apprentissage pour m'assurer des revenus financiers ? Et si je n'y arrive pas ? Une fois sorti.e de la Maison, qu'est-ce qui fera famille ? Que restera-t-il des liens tissés au cours de mon accueil ? Et si je me retrouvais tout.e seul.e ? ...

Ces questions, bien normales et bienvenues à l'adolescence, se trouvent toutefois amplifiées par la situation singulière des jeunes personnes accueillies à la Maison. Repères anciens éloignés, repères actuels tout nouveaux, donc encore un peu fragiles, perspective de nouvelles séparations affectives alors que les anciennes n'ont pas fini de cicatriser... Outre le temps nécessaire à cette élaboration, le rôle de l'équipe est là encore essentiel : il s'agit pour l'ensemble des professionnel.les de ne pas céder en miroir à la peur ou à la panique, et bien au contraire de les projeter vers un avenir « radieux », désirable.

Notons que l'ensemble des mineur.es accueilli.es à la Maison l'ont été avant leurs 15 ans. Ils et elles pourront donc justifier de plus de trois ans d'accompagnement par la Protection de l'Enfance, ce qui leur ouvre le droit à demander la nationalité française. Alors nos concitoyen.nes, ils et elles seront tenu.es aux mêmes devoirs et jouiront des mêmes droits que nous, pourront choisir la vie qu'ils et elles veulent, souhaitent, désirent, auront le droit de changer d'avis, de voie, de projet comme tout adulte autonome et responsable. Autrement dit, ce n'est pas un avenir fermé qui s'ouvre à eux, mais bien un avenir rempli de possibles. Nous travaillons ainsi à ne cesser de leur rappeler que nous avons pleinement confiance en leurs compétences et ressources pour toujours trouver des solutions, et que donc, quoi qu'il arrive, tout ira bien.

Les jeunes majeurs : une vie au rythme des démarches administratives et de régularisation

Comme l'année dernière, les jeunes majeurs accompagnés par l'Accueil Millau-Ségur sont d'anciens MNA, et 2025 nous aura permis de mesurer la place que prennent les différentes démarches de régularisation dans leur vie de jeunes adultes.

Si pour les plus jeunes encore accueillis à la Maison l'avenir c'est demain, l'avenir des jeunes majeurs se construit aujourd'hui. Mais comment s'inscrire pleinement dans le présent, dans son apprentissage, dans ses relations, dans ses projets, dans sa vie quand celle-ci est suspendue au bon vouloir des différentes administrations, ambassades, lois ou choix arbitraires ?

Cette dimension de la réalité des jeunes accompagnés a un impact majeur sur leur santé mentale. Nous avons ainsi été les témoins de la détresse, de la souffrance psychique asphyxiante provoquée par la position contrainte d'attente indéfinie et de la sensation de ne plus être maître de sa propre vie. Nous avons pu également voir le soulagement quand les situations administratives se débloquaient enfin, comme si l'air pouvait à nouveau circuler dans les poumons des jeunes personnes concernées.

Le sentiment d'impuissance radicale des jeunes majeurs a pu se rejouer légitimement auprès des professionnel.les : les mots rassurants, le soutien moral, les tentatives de distraction, ou le recentrage sur ce que l'on peut maîtriser semblent bien vains dans ces moments. Ils sont pourtant sans doute ce qui permet aux jeunes accompagnés de ne pas sombrer totalement.

Du trauma à l'attachement sécure : les bienfaits de la continuité du lien. Le cas de Mariam

Mariam est accueillie à la Maison de l'Accueil Millau-Ségur à tout juste 14 ans. Cela fait 4 mois qu'elle est arrivée en France après un périple de plus d'un an depuis sa Côte d'Ivoire natale jusqu'à l'Europe.

Elle arrive avec tous les stigmates des enfants victimes de violence : des difficultés majeures à se repérer, se souvenir, s'exprimer, partager ce qu'elle pense ou ce qu'elle ressent, à faire confiance ou à regarder dans les yeux. Mais elle arrive aussi avec toutes ses forces : sa capacité à anticiper, maîtriser, contrôler son environnement pour ne plus jamais être à la merci de l'imprévu ou de l'autre, une volonté de fer qu'elle n'hésite pas à imposer au sein de la Maison, y compris aux adultes. Elle a un don singulier aussi : celui de faire sortir de leurs gonds les professionnel.les, mêmes ceux et celles dont le calme et la patience étaient pourtant de notoriété publique. Comme une châtaigne, elle a appris à faire pousser un abri de piquants autour d'elle pour continuer à survivre et grandir à l'intérieur, mais fatalement qui s'y frotte, ou même l'effleure, s'y pique, et parfois fort.

Pour briser la malédiction des enfants victimes de violence – celle qui fait que l'on a tendance à ne pas les croire, à se méfier d'eux, de ce qu'ils disent, de ce qu'ils montrent, de ce qu'ils font, à leur reprocher cette dissonance, cette étrangeté parfois, qui ne sont en fait rien d'autre que les conséquences directes des maltraitances subies – il a fallu mobiliser tous les outils mis à disposition par l'établissement. Le travail d'équipe, la

croisée des regards, des expériences, le recours au moindre espace, institutionnel comme informel, de mise en mots, en parole, en sens surtout du comportement de Mariam. Mieux la comprendre pour mieux tenir, pour juste tenir, sans trop réagir en miroir, pour surtout ne pas être dans le rejet et reproduire des ruptures de liens ou de parcours déjà trop nombreux dans la vie de la jeune fille. Comprendre que cette agressivité si difficile à vivre est en fait à accueillir et à soigner puisqu'elle est l'expression de sa pulsion de vie.

Se laisser utiliser finalement, non pas seulement en fonction de nos représentations de professionnel.les, mais toujours en fonction des besoins de Mariam. Cela ne signifie pas ne pas mettre de limite, ou tout accepter, au contraire, il est important de lui rappeler que nous sommes aussi et comme elle des êtres humains, et qu'il y a des choses qu'elle ne peut pas s'autoriser à faire sans en assumer les conséquences. Mais lâcher un peu prise pour lui laisser reprendre suffisamment la main sur sa vie.

Quelques fois Mariam a trébuché, d'autres fois elle a bien failli sérieusement chuter. Et elle a su et pu retrouver à chaque fois auprès des différent.es professionnel.les le soutien nécessaire, un soutien sincère, sans jugement ni rancœur parce que justement travaillé sans cesse en équipe.

L'année 2025 s'est alors finie sur une joie étrange. Étrange parce que jamais ressentie, jamais expérimentée jusque-là : une mineure non accompagnée vient d'obtenir pour la première fois de l'histoire du service, la nationalité française. Mariam est dorénavant notre concitoyenne, notre pair, notre égale. L'émotion de part et d'autre est aussi palpable qu'innommable, elle est pure. Le soulagement est tout aussi partagé : Mariam a accès à une sécurité nouvelle qui semble indestructible, irrévocable.

Et c'est bien ce que nous rappelle avec force l'accompagnement de Mariam : le besoin de sécurité est premier, fondamental, rien ne peut advenir sans cela, et quand il est assuré, rien n'est indépassable. La restauration de ce sentiment de sécurité, quand il a été menacé, voire pulvérisé par la violence des événements subis, n'est possible que par une inscription dans un temps suffisamment long. C'est au cours de ce temps long que le lien peut se créer, s'établir, pourra être expérimenté, éprouvé, renforcé. Faire l'expérience, dans la réalité, d'adultes qui continuent – parce qu'ils s'en donnent les moyens par leur engagement professionnel et éthique – à être là malgré les attaques en tout genre. De cette sécurité du lien peut alors se (re)construire le sentiment de sécurité interne, celui qui permet de vivre sa vie plus en douceur, de se risquer à de nouvelles rencontres, relations et expériences dorénavant guidées davantage par le désir, plutôt que par la peur ou la nécessité. Le sentiment de sécurité interne est le socle d'une confiance en soi et en l'autre suffisante pour s'autoriser à aimer et faire des choix libres et éclairés.

Depuis, forte de sa nationalité française, de sa majorité et de toutes ces expériences maturantes, Mariam a pu retourner voir sa mère en Côte d'Ivoire. Partir se confronter

à son histoire, ses liens premiers, tout comme à ses traumatismes, mais aussi encore une fois, repartir, nous indique à quel point Mariam a acquis un ancrage profond et solide. De la petite fille bogue a pu advenir une jeune femme confiante, habitée d'une douceur et d'une souplesse nouvelles, sans perdre bien sûr de son piquant !

L'ACCUEIL-PARENTS-ENFANTS

Le pôle Accueil Parents-Enfants, est situé à Millau dans une maison de caractère entourée d'un grand parc, il abrite 6 appartements, un espace collectif convivial avec cuisine et salon, le bureau des éducateurs et la chambre de veille, il est doté d'un appartement extérieur de type HLM situé à proximité du service. 6 éducateurs et éducatrices se relaient nuit et jour, tout au long de l'année pour accompagner et garantir la sécurité et la protection des enfants, mères et parents accueillis sur le service. Un psychologue apporte un soutien technique à l'équipe éducative dans le cadre des réunions et différentes instances de réflexion et analyses, mais aussi directement sur le terrain, sur des temps formels et informels. Une maîtresse de maison intervient également 5 jours par semaine, ainsi qu'un agent technique plus ponctuellement, en fonction des besoins repérés.

1. Les journées réalisées en 2025

	2023	2024	2025
Journées réalisées	4 861	6 438,5	5 647

Nous constatons un écart de 791 journées par rapport à 2024.

Le contrat CPOM nous a contraint à réduire au maximum la suractivité afin de mieux maîtriser le flux des entrées et des sorties en fonction du nombre de journées à réaliser. Pour les situations en provenance de l'Aveyron, le prévisionnel des journées à réaliser à été défini à 3730, le service en a réalisé 3758 au 31/12/25, ce qui montre une activité excédentaire et proche du résultat à atteindre.

Pour les situations hors départements, l'objectif à atteindre était porté à 1482 journées avec une fois de plus un résultat supérieur aux prévisions de 1889 journées.

Même si le nombre de journées a été inférieur en 2025 à celui de 2024, ces données nous montrent une activité conforme aux contraintes du contrat CPOM.

Les accueils de familles issues des territoires de l'Aveyron demeurent importants, comme le montre l'origine géographique des situations entrantes.

La diversité des provenances observées en 2025 confirme le rayonnement du service au-delà de son bassin immédiat et la place qu'il occupe dans les réponses apportées à la parentalité sur plusieurs départements.

Néanmoins, contrairement aux autres services d'accompagnement à la parentalité (SEAD) nous n'avons pas de partenariat privilégié avec le Territoire de Millau-St Affrique. Les orientations nous viennent de toutes les MSD de l'Aveyron et l'expérience nous montre toutefois que ce sont souvent les mêmes professionnels qui nous sollicitent, notamment avec le secteur de Rodez et Villefranche de Rouergue. Les référents de territoire, qu'ils soient de l'ASE, ou de bien des services ASG (accompagnement social généralisé) sont souvent les mêmes d'une année sur l'autre. Nous sommes alors bien repérés de ces professionnels.

Pour autant, la part des situations en provenance de l'Aveyron demeure un enjeu de vigilance. Le besoin de prise en charge via le dispositif d'accueil parent-enfant reste réel, tant dans une logique de prévention du danger que d'accompagnement de situations déjà dégradées.

2. Les personnes accompagnées

	2023	2024	2025
Nombre	48	36	36

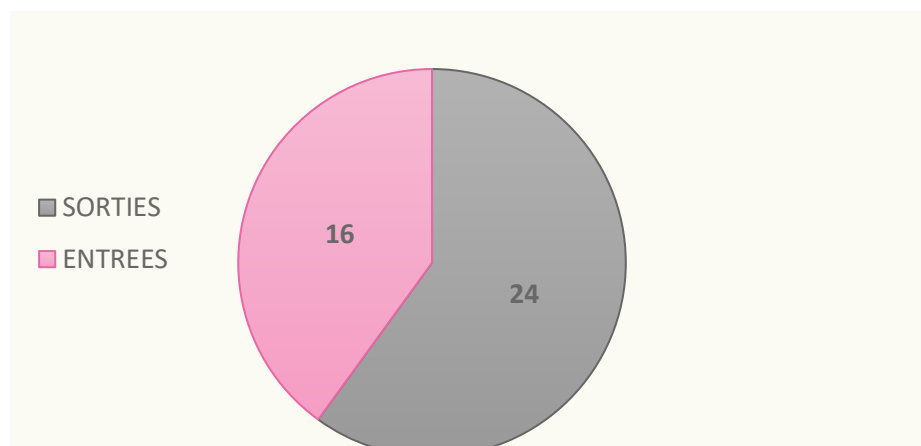
Le nombre total de personnes accompagnées es de 36 au moins un jour en 2025, cela comprend :

- Les personnes entrées en 2025
- Les personnes entrées avant 2025
- Les personnes toujours présentes au 01/01/2026

En 2025, le service a accompagné 36 personnes, dont 15 mères, 2 pères et 20 enfants.

Mis à part pour deux accueils de couple et celui d'une mère avec ses trois enfants, nous avons pu observer une recrudescence d'accueil de mères avec un enfant unique et en bas âge. Nous accueillons également de plus en plus de mères enceintes sur le service, nous avons pu nous satisfaire d'accompagner une naissance en 2025. Dans le cadre d'accueils de personnes mineures, des contrats jeunes majeures peuvent également venir renforcer la protection de la mère.

3. Entrées / sorties 2025



Au cours de l'année 2025, l'équipe a connu 40 mouvements.

Sur les 24 sorties accompagnées la plupart d'entre elles ont pu être anticipées et préparées avec la mère et les partenaires, une seule a fait l'objet d'une demande de placement en lieu neutre pour l'enfant, en raison d'importantes souffrances psychiques et de troubles psychiatriques de la mère. L'enfant a donc été placé en février dans le même temps que l'hospitalisation de la mère dans une unité psychiatrique.

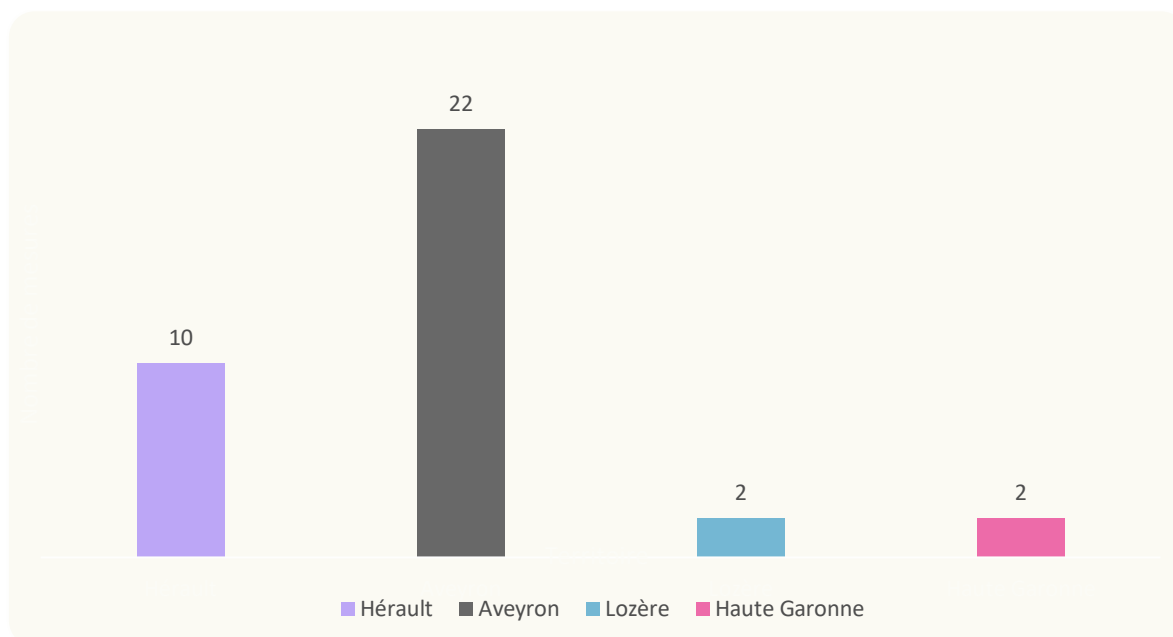
Une seconde mère enceinte de 7 mois, issue du service de l'internat a contractualisé une AJM qui a permis de l'accueillir sur le service en vue d'accompagner sa grossesse, elle n'a malheureusement pas adhéré à cette mesure et a choisi de rompre son contrat en février, avant son accouchement.

Deux situations issues d'un parcours migratoire ont préparé leur sortie dans le cadre d'une AJM contractualisée avec le département de l'Hérault dans l'objectif d'un regroupement familial avec les pères des enfants.

Une situation d'une mère avec ses trois enfants en provenance du SEAD de l'établissement n'a pas souhaité poursuivre son accompagnement, après seulement six mois de prise en charge, elle a décidé de mettre fin à sa mesure administrative qu'elle avait elle-même sollicitée. Elle est retournée à son domicile début juillet.

Deux des situations accompagnées en provenance de l'Hérault ont choisi de s'installer dans un logement à Millau, elles sont toutes deux passées d'une mesure administrative à une mesure AEMO. Pour l'une d'entre elle, malgré une anticipation maîtrisée, la mesure n'a jamais été mis en œuvre par le territoire MISA, sa situation s'est dégradée et elle a finalement décidé de rejoindre son département d'origine après huit mois d'attente de cette mesure.

4. Origine géographique des situations entrantes

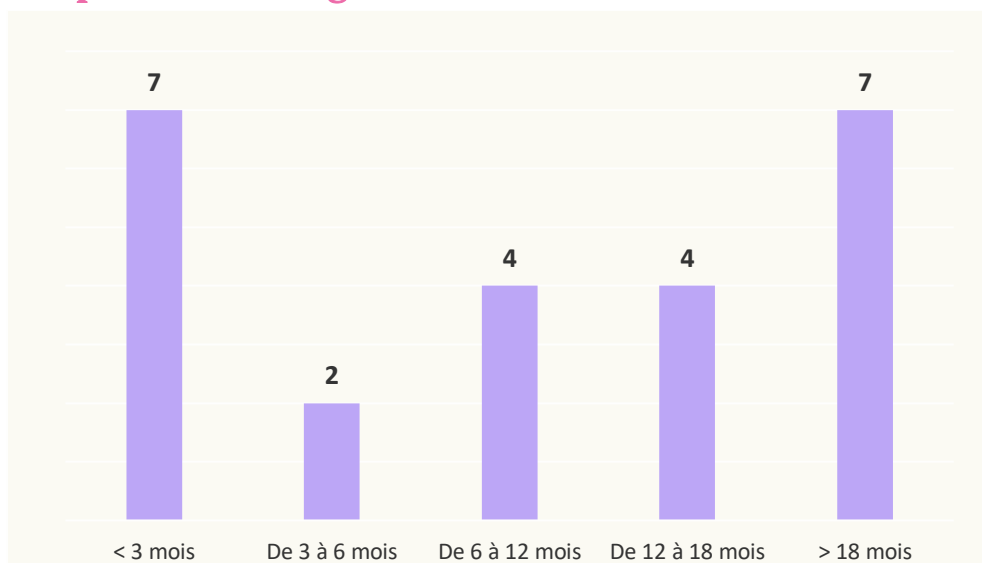


- 22 situations de l'Aveyron (tous les territoires), à noter la diversité des situations en Aveyron : Millau/St Aff, Espalion, Pays ruthénois Decazeville, Villefranche de Rouergue
- 10 situations de l'Hérault
- 2 situations de la Haute Garonne
- 2 situations de Lozère

Que ce soit par les territoires de l'Aveyron ou par les départements limitrophes, nous observons que le service est à présent parfaitement bien identifié par les partenaires. Nous avons reçu des demandes d'accueil régulières tout au long de l'année, il est à noter que nous avons été sollicités à quatre reprises pour des accueils de couple avec leurs enfants et pour une demande plus rare d'un accueil père enfant. Nous n'avons malheureusement pas été en mesure d'y répondre favorablement, en raison de l'occupation de notre seul appartement extérieur. Cet unique outil éducatif situé en dehors du collectif limite nos possibilités d'actions et de réponses à ce type de demandes. L'accès aux logements par les bailleurs privés ou par l'intermédiaire des agences immobilières étant devenu inaccessible, il devient indispensable de faire une demande d'agrément HLM pour pouvoir répondre aux besoins des couples et de leurs enfants. Un dossier de demande est en cours de finalisation, un deuxième logement HLM serait bien utile pour compléter notre offre de service à l'égard de ce type de demandes, mais également pour pouvoir offrir une dernière étape permettant aux

mères de travailler leur autonomie et leur projet d'insertion, avant leur sortie définitive du service.

5. Durées de prises en charge

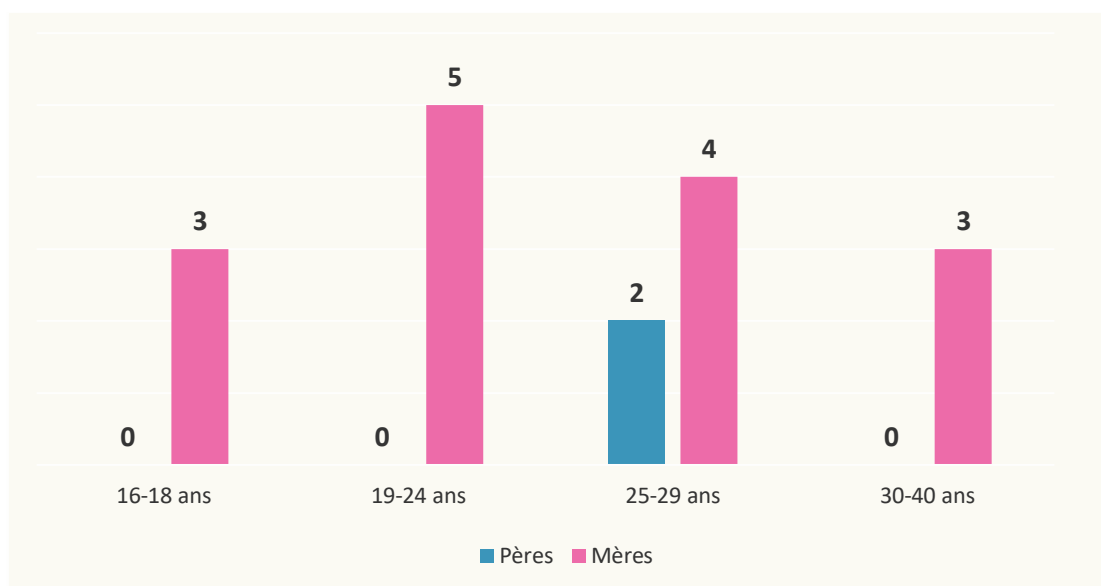


L'année 2025 : des prises en charge courtes mais aussi des accompagnements inscrits dans la durée

La répartition des durées de prises en charge en 2025 montre un double mouvement. D'un côté, 7 situations ont duré moins de trois mois et 2 entre trois et six mois, ce qui traduit l'existence d'accueils ponctuels pour principalement des situations administratives qui n'adhèrent pas ou peu à la mesure ou des situations accueillies en fin d'année. De l'autre, 7 situations dépassent dix-huit mois, signe d'un accompagnement au long cours pour des familles nécessitant un étayage durable pour lesquelles les mesures ont été renouvelées entre six mois à un an.

Entre ces deux pôles, 4 situations se situent entre six et douze mois et 4 entre douze et dix-huit mois. Cette répartition confirme que le service articule des réponses de temporalités très différentes, en fonction de la maturité des situations, de leur évolution et de la capacité des parents à s'appuyer sur l'accompagnement proposé.

6. Ages des Parents accueillis

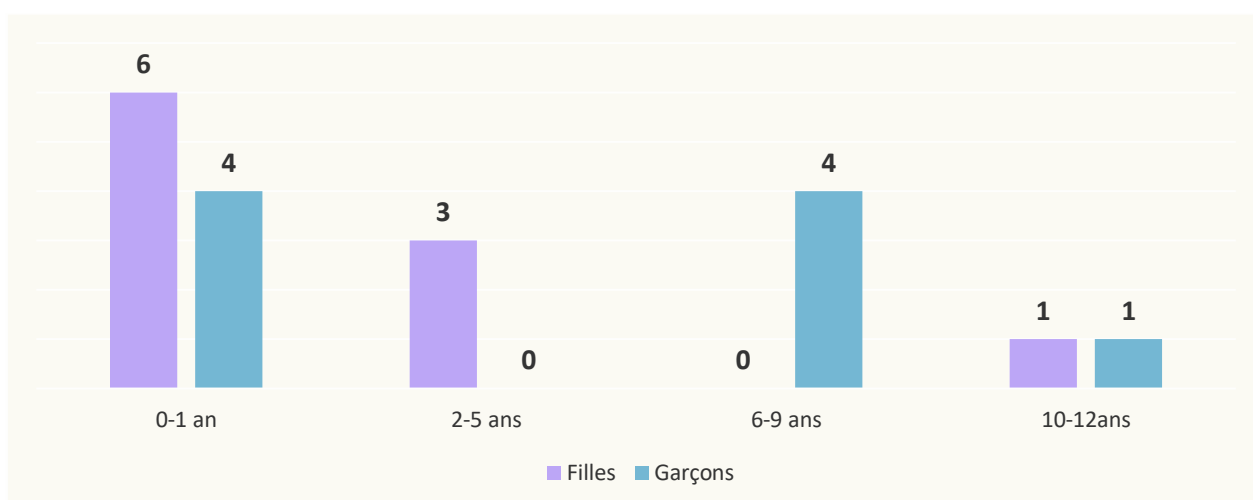


Des accueils de mères mineures

Comme en 2024, nous avons été sollicités pour accueillir et accompagner des jeunes mères mineures avec leur enfant. Deux de ces jeunes mères accueillies étaient issues de parcours migratoires et la troisième en provenance de l'internat de l'établissement. Ces deux mères migrantes étaient isolées de leurs familles d'origine et présentaient des traumatismes importants du fait de leur parcours, en provenance du centre Louis Defond situé dans le Gard, elles avaient néanmoins réussi à se construire en France des repères et, une vie affective et de couple relativement contenante et sécurisante.

Notre service, dans un esprit éthique de « centre parental » a pu envisager ces placements mère-enfant en intégrant la place du père auprès de la jeune mère et du nouveau-né. Notre appartement familial, mis en disposition en accueil de jour, a été très souvent utilisé par les couples pour faciliter le lien et les visites des pères. Nous avons ainsi pu travailler dans un principe de co-construction et de co-éducation. Nous avons eu la satisfaction de nous rendre compte de l'impact positif sur le développement de l'enfant, et sur la sérénité de la mère. D'autant que ces deux situations se sont terminées en regroupement familial dans l'Hérault.

7. Ages et sexe des enfants accueillis



La répartition par âge des enfants accueillis en 2025 confirme le recentrage du service autour des très jeunes enfants : la majorité des enfants accompagnés ont entre 0 et 1 an, puis entre 2 et 5 ans. Les enfants plus âgés restent présents, mais de manière plus ponctuelle, souvent en lien avec les fratries.

Il est important de noter que nous avons reçu au cours de l'année plusieurs sollicitations concernant des enfants au-delà de 3 ans. Cela invite à poursuivre la réflexion avec les acteurs du territoire sur l'étendue du besoin, notamment lorsque les places de placement direct sans le parent font défaut.

8. Scolarité des enfants

Notre partenariat est large et varié : pour les soins de la petite enfance, la PMI reste notre principal interlocuteur, mais nous comptons aussi le pôle petite enfance. Nous regrettons sur ce point que des places réservées en crèches soient beaucoup difficiles d'accès depuis 2 ans, contrairement au passé.

Pour développer la socialisation, nous orientons vers le centre social, le barbouille, et le cas échéant vers les centres de loisirs.

Pour développer l'insertion professionnelle, et les capacités d'apprentissages de l'adulte, nous comptons parmi nos relais, la mission locale, le jardin du Chayran, l'association Myriade pour les démarches autour de l'insertion des personnes de culture étrangère, et la langue française.

Enfin, pour la santé mentale du parent, nous avons été en contact avec les unités psychiatriques de l'hôpital de Millau, le CIDFF et le service addictologie de l'hôpital de

Millau. Des suivis psychologiques avec des thérapeutes conventionnés en libéral sont également en cours de développement.

9. Propositions et suggestions : amélioration continue de la qualité

Projets, activités, supports éducatifs ou pratiques à mettre en place

La démarche des entretiens professionnels individuels annuels a permis de dégager un certain nombre de besoins et objectifs d'amélioration dans les trois dimensions que représentent la qualité de l'accueil, l'offre de service et le partenariat. Les besoins des enfants et des mères accompagnés ont également été recueillis lors des différents groupes d'expression animés par le chef de service tout au long de l'année 2025.

La synthèse de ces propositions et suggestions d'amélioration constituera une première feuille de route pour le dernier trimestre 2025 et l'année 2026 :

Qualité de l'accueil :

- Finaliser l'aménagement du nouvel appartement (Baptisé « appartement Nuage » par l'équipe)
- Finaliser l'aménagement de la salle d'activité
- Rénover l'ensemble des appartements et revoir les aménagements, les conditions de sécurité pour les enfants et les styles des logements (ameublement, décoration, peinture)
- Entretien des espaces extérieurs réguliers assurés par l'atelier espace vert de l'ESAT des Charmettes
- Revoir les conditions de sécurité des espaces extérieurs
- Trier, vider et organiser les caves pour sélectionner des produits de vente en videgreniers et sur le bon coin pour financer des projets pour les enfants accueillis.
- Organiser un magasin de vêtements solidaire pour les enfants en utilisant le stock de vêtements à disposition et les jeux éducatifs et d'éveil en vue d'effectuer des prêts pour les mères et les enfants.
- Mise en place d'un composteur et d'une formation à l'attention des professionnels et des mères (obligatoire depuis 2024)

Offre de service :

- Offrir des possibilités de garde ponctuelles en interne aux mères pour les enfants de moins de trois ans, uniquement dans le cadre de situations contraires aux intérêts de l'enfant (entretien d'embauche, réunion de formation, séance de code de la route, audience dans les tribunaux, parler dans les prisons, contexte ou

situation de danger pour l'enfant ou la mère, situation imprévue à risque pour l'enfant, état de santé de la mère, accouchement d'un deuxième enfant...)

- Offrir des activités aux enfants et aux mères encadrées et animées par des intervenants extérieurs (éveil musical, activités physiques et sportives, socialisantes)
- Ouverture du service pour les personnes extérieures (famille, réseau amical et affectif, professionnels de la santé, de la petite enfance et du secteur associatif)

Partenariat :

- Renforcer le partenariat avec le secteur de la petite enfance (crèches, halte-garderie, écoles maternelles)
- Renforcer le partenariat avec le secteur médical et paramédical de la petite enfance (PMI, pédopsychiatrie, pédiatres, sage-femme,)
- Renforcer le partenariat avec le secteur du soin et de la santé mentale pour les mères (CIDFF, psychologues conventionnés, CMP, maison de la santé mentale, MDA)
- Développer le partenariat avec le secteur associatif culturel, artistique et sportif en lien avec la future salle d'activités
- Programmer des rencontres et échanges réguliers avec d'autres services accueil parents enfants

10. Les Formations

Comme chaque année, plusieurs formations collectives en interne ont été mises en œuvre en 2025, notamment autour de la sexualité (une professionnelle de l'équipe a participé à une session sur les comportements sexuels problèmes proposée par le CRIAV de Montpellier), deux professionnelles de l'équipe ont participé à un programme sur les valeurs de la république et la laïcité animée par le référent du département. Une nouvelle fois, la formation à la pourvoyance des besoins de l'enfant dispensée par l'IAC a été proposée à quatre membres de l'équipe, l'objectif étant de former l'ensemble de l'équipe à cette démarche d'évaluation d'ici 2026. Cette formation est destinée à servir de support pour l'élaboration des projets personnalisés, la trame est d'ailleurs en cours d'actualisation en vue de se conformer à la démarche de l'IAC et à ses principes. Dans le cadre des formations obligatoires, deux professionnels ont obtenu l'attestation aux compétences de sauveteur secouriste du travail.

Enfin, l'ensemble de l'équipe s'est rendue à la journée ODPE proposée comme chaque année par le Conseil Départemental dont le thème était « la santé des jeunes protégés, tous concernés » et à une journée sur le thème de l'inceste animée par des intervenants du planning familial de Mende en Lozère.

11. Les demandes d'accueil d'urgence

Comme les autres MECS du Département, le service de l'Accueil Parents Enfants participe dans la mesure de ses capacités d'hébergement à répondre aux demandes d'accueil d'urgence des différents territoires de l'Aveyron et des départements limitrophes.

En 2025, le service a reçu trois demandes d'accueil d'urgence, il a pu répondre favorablement à deux situations :

- Une situation du territoire MISA pour l'accueil d'une mère et de son enfant qui avait pour objectif une courte évaluation, le temps que la mère et son enfant rejoignent le Nord de la France, sa région d'origine. L'accueil a duré deux jours.
- Une situation d'une adolescente de 12 ans en fugue d'un lieu de vie et dont la situation était complexe, sollicitée par l'astreinte du département et par le parquet du tribunal de Rodez. L'accueil de cette situation étant inadaptée pour les internat et faute de place, l'équipe a démontré sa souplesse et son agilité pour accueillir cette jeune fille pendant 3 jours.
- La troisième demande concernait la situation d'une mère et ses 8 enfants, elle a dû être refusée en raison d'un effectif complet et de l'absence d'un logement adapté à cette importante fratrie.

12. L'ouverture du service aux personnes ressources

L'actualisation du projet de service et l'évolution des pratiques éducatives ont conduit l'équipe à réfléchir aux conditions d'ouverture du service pour les personnes extérieures, susceptibles de pouvoir créer ou entretenir un lien bénéfique au bon développement de l'enfant et de participer à la pourvoyance de ses besoins d'attachement. Dès lors, que ce soit pour des grands-parents, une tante, un oncle ou encore une personne issue du réseau amical, l'équipe se donne les moyens d'évaluer la qualité du lien entre l'enfant et la personne ressource avec la mère et les partenaires de la situation. Dans le cas où aucune contre-indication n'est repérée par la mère, les partenaires ou l'ordonnance de placement, des visites ou courts séjours offrent la possibilité à ces personnes de poursuivre ou débiter un lien d'attachement sécuritaire avec l'enfant, toujours sous le contrôle et l'évaluation des membres de l'équipe éducative. Ils peuvent également soutenir la mère dans ses compétences parentales. Plusieurs séjours ont pu être organisés à la fin de l'année 2025, notamment pour une mère issue d'un parcours migratoire, en situation de grand danger, qui a pu à plusieurs reprises accueillir sa sœur. La tante de l'enfant a pu notamment être présente à l'accouchement

et soutenir sa sœur pendant cette première expérience maternelle, qu'elle redoutait considérablement au vu de son isolement familial.

Depuis 2025, un travail est également mené auprès des parents de mères mineurs et avec certains pères dans le but d'une part de les impliquer dans le projet personnalisé de leur enfant et d'autre part pour présenter le lieu d'accueil et les conditions d'accompagnement de l'enfant et de la mère.

Les conditions d'accès pour les hommes, qu'ils soient pères ou petits amis du moment, sont encore en cours de réflexion, du fait principalement d'un public exclusivement féminin majoritairement victime de violences conjugales, mais cette possibilité d'entrée dans le service ne reste pas inenvisageable.

13. Les projets d'activités, de séjours et d'aménagements des espaces :

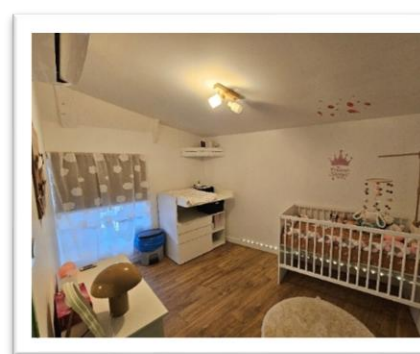
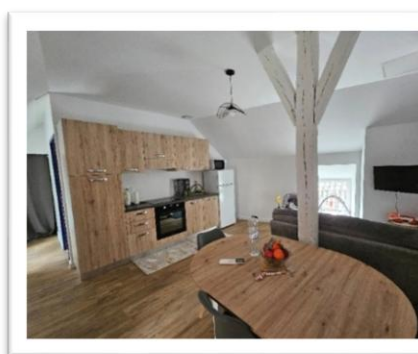
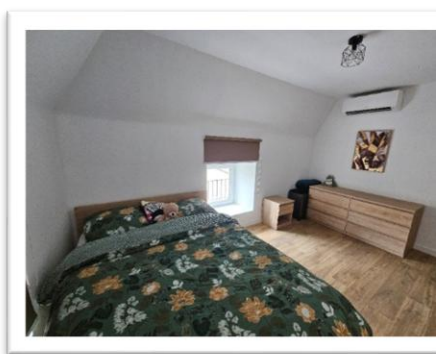
C'est dans le cadre de la démarche qualité, par l'intermédiaire des réunions d'équipe éducative et des groupes d'expression menés auprès des mères des enfants que peuvent remonter les besoins et propositions d'amélioration, mais également souhaits et attentes des mères accompagnées concernant des projets collectifs qui restent toujours orientés à l'attention des enfants.

Un des objectifs principaux de l'année 2025 est la réhabilitation des logements qui présentent un état de vétusté avancé. Une démarche de création et de rénovation d'espaces accueillant, chaleureux et sécurisants est en marche avec la création de l'appartement « nuage » présenté ci-dessous et la rénovation de l'appartement « plumes » de type F3 qui a débuté en décembre et sera finalisé en avril 2026. L'appartement « panthère » sera à son tour totalement repensé concernant la répartition des espaces, les travaux débuteront au troisième trimestre 2026.

- **Projet de création et d'aménagement de l'appartement Nuage**

Situé au dernier étage du service, attenant à la nouvelle salle d'activité, cet appartement de type F2, aménagé sous les combles, offre de beaux espaces pour accueillir une mère et son enfant. Soigneusement meublé et décoré par la maîtresse de maison, ce logement aux tendances scandinaves se caractérise par un style naturel et épuré, on s'y sent tout de suite bien dès la porte franchie.

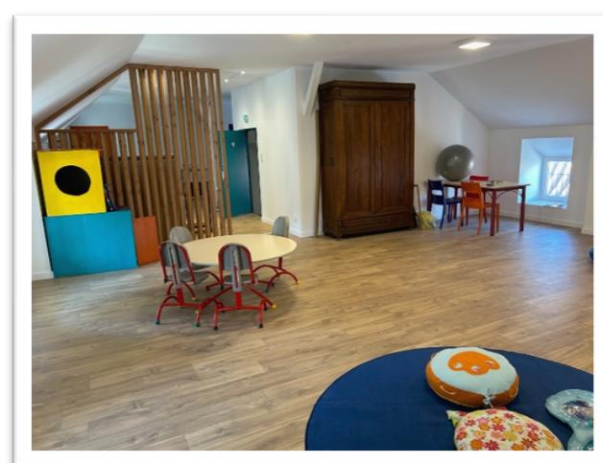
Une mère et son nourrisson âgé d'une semaine à peine ont intégré le logement en novembre.



Projet de création d'une salle d'activité

Simultanément à la démarche d'aménagements des combles du service de l'Accueil Parents Enfants, un projet de création d'une salle d'activité a vu le jour en 2024.

Cet espace de 60 m² a été pensé pour accueillir les mères et leurs enfants, dans le but de renforcer leur relation et leur lien d'attachement par des mises en situation animées et observées par les membres de l'équipe et par des médiations d'activités diverses visant le bien-être, l'épanouissement et le développement psychomoteur de l'enfant. Différents espaces ont été organisés pour favoriser la lecture et les histoires avec un coin bibliothèque, des activités d'éveil et de motricité et les activités manuelles.

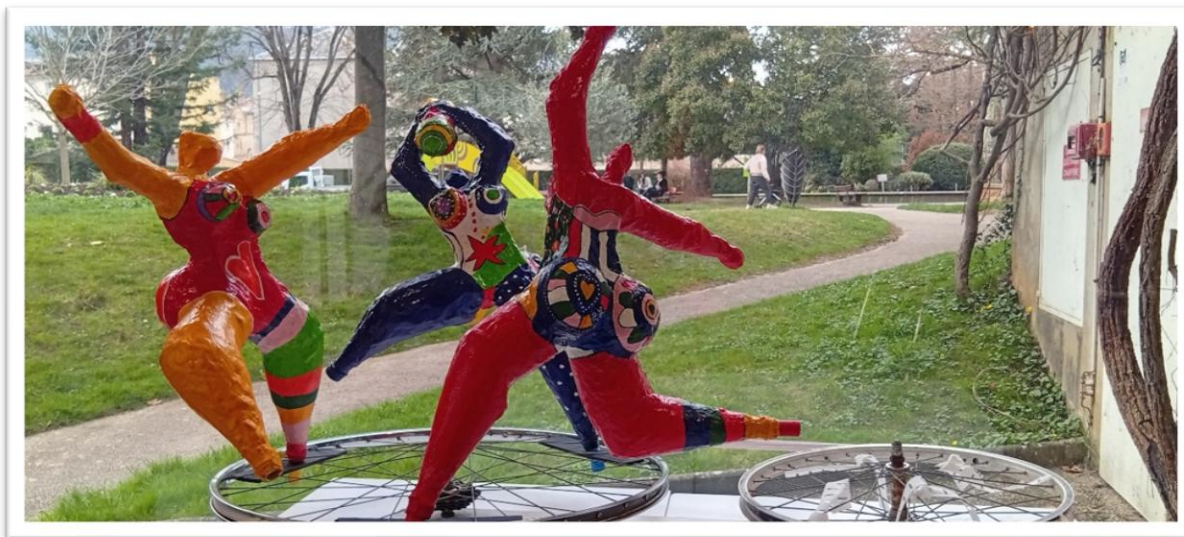


Les aménagements ont été imaginés dans l'esprit d'un espace Snoezelen, espace dont le but est de recréer une ambiance agréable.

- Quelques exemples de projets d'activités et de séjours en 2025.

- Un séjour de 3 jours à Sète en juin
- Une sortie à Montpellier à la journée
- La mise en place de goûters partagés une fois par mois
- La mise en place d'un atelier cuisine mensuel animé par la maîtresse de maison
- Une soirée Halloween ensemble
- Un goûter de Noël ensemble
- La préparation de la boutique solidaire...

- **Projet LES « MAMAS » « Figures de résistance, de reconstruction et de réappropriation de soi »**



A l'occasion de la Journée Internationales des droits des femmes, l'exposition « Les Mamas » a mis à l'honneur des figures féminines fortes, libres et visibles.

Inspirées librement de l'univers joyeux, puissant et indocile des « Nanas » de Niki de St Phalle, Les Mamas célèbrent la force, la tendresse et la pluralité des femmes.

Ces œuvres sont le fruit d'une création collective réalisée par les femmes et les enfants accueillie au centre parental de l'Accueil Millau Ségur, chacune a mis un peu de soi : une idée, une émotion, une histoire, un geste...

Des femmes porteuses d'histoires parfois lourdes, souvent invisibles. A travers la création, elles ont transformé leurs fragilités en force, leurs blessures en couleurs, leurs parcours en formes affirmées. Ici la création devient un espace de réparation, d'expression et de reprise de pouvoir : reprendre corps, reprendre place, reprendre pouvoir.

Les Mamas prennent corps à partir de matériaux recyclés, détournés, récupérés. Déchets devenus trésors, objets abandonnés sublimés : chaque élément raconte une seconde chance. Cette démarche fait écho aux participantes, où la valorisation de l'existant (de soi, de l'autre, de ce qui semblait perdu) est au cœur du processus créatif.

Généreuses, fières, imparfaites et vivantes. Les Mamas occupent l'espace sans s'excuser. Elles incarnent une maternité plurielle, réelle, parfois chaotique, toujours profondément humaine. Elles nous invitent à poser un autre regard : sur les femmes, sur la création et sur la beauté qui naît de la transformation.

L'installation évoque une ronde, un élan collectif, un mouvement continu presque chorégraphique, où les figures semblent tourner, se répondre et se soutenir.

Les roues suggèrent le déplacement, l'équilibre, l'élan vital mais aussi le chemin parcouru ensemble.

Les Mamas assument leurs formes et leurs différences avec fierté. Elles ne cherchent pas à représenter un idéal figé de la maternité, mais au contraire sa richesse, sa diversité et son énergie profondément vivante.

Elles racontent des parcours de vie, de résistance, de soins, de survie et de transmission. Elles disent aussi la force du collectif, l'importance du lien, et le droit fondamental de créer, même, et surtout, quand on est précaire, fatiguée ou invisibilisée.

En donnant formes à ces corps, femmes et enfants affirment que créer est un acte de pouvoir, que la maternité n'efface pas les femmes et que l'art peut être un outil d'émancipation.

Les Mamas ne sont pas parfaites, c'est ce qui les rend belles. Elles parlent de maternité, de protection, de force et de douceur. Elles racontent surtout une aventure collective où créer ensemble permet de grandir, d'oser et de prendre sa place.

Jessica BULDO – Educatrice à l'APE



14. L'analyse du psychologue

Sasha URENA

Depuis mon arrivée (février 2026), j'ai commencé à assurer une continuité des actions mises en place par mon prédécesseur sur le service, à savoir :

- **Présence effective de 2h hebdomadaire sur le service.**

Objectifs : échanger de manière informelle avec les éducateurs sur les difficultés rencontrées ou leurs questionnements, rencontrer les mères et les enfants afin d'apprécier les compétences parentales et favoriser les échanges.

- **Support technique lors des réunions de service hebdomadaire.**

Objectifs : proposer un étayage clinique des situations, garantir la dimension éthique, le cadre d'intervention, co-élaborer les objectifs des projets d'accompagnement personnalisé.

- **Recevoir chaque famille (parents et enfants) dans le cadre de l'entretien d'admission clinique.**

Objectifs : revenir sur les objectifs de la mesure et du service, accueil de l'histoire de vie du parent et de l'enfant, comprendre les dynamiques familiales à l'œuvre, les empêchements et les ressources, offrir un espace d'écoute.

- **Construction de grille d'observation du développement de l'enfant (0-6, 6-12, 12-24, 24-32 mois)**

Objectifs : Proposer à l'équipe éducatives et aux parents accompagnés des outils accessibles afin d'observer les compétences des enfants. Ces grilles permettent à la fois d'offrir des éléments d'observation pour la construction du projet personnalisé. Elles donnent également la possibilité aux parents d'apprécier les compétences de leurs enfants en les rendant acteurs.

- **Animation de réunion clinique à destination de l'équipe éducative (lorsqu'un besoin est repéré)**

Objectifs : travail sur des thématiques précises, lien avec la pratique de terrain et analyse des situations complexes.

- **Construction et animation d'atelier de soutien à la parentalité à destination des parents**

Objectifs : développer le pouvoir d'agir des parents accompagnés en sensibilisant aux besoins/capacités de leurs enfants et en leur donnant des outils pour y répondre.

- **Construction et animation de groupes de parole à destination des parents (en cours de réalisation)**

Objectifs : aborder des thématiques/problématiques précises (exemple : la notion de violence, d'emprise, « être parent ») ou libres avec les parents accompagnés en s'appuyant sur la notion thérapeutique de pair-aidance qui peut se développer au sein d'une médiation groupale.

- Participation aux réunions de directions hebdomadaires.
- Participation aux comités éthiques.

Sur la base d'une pratique de deux mois sur le service de l'APE, j'ai pu observer des dynamiques complexes en lien avec le profil des parents accompagnés. Certaines difficultés peuvent venir faire écho entre les parents, entraînant des attitudes à encadrer éducativement et institutionnellement. La pratique éducative vient par ailleurs souvent soulever un paradoxe : accompagner mais aussi évaluer. L'implication et l'éthique des professionnels permettent de mettre au travail cette dynamique, ainsi que celle de l'autonomisation des parents accompagnés (aider à faire, plutôt que faire à la place de).

SERVICE EDUCATIF A DOMICILE

1. Les mesures judiciaires et administratives, l'entrée de l'AEMO R avec hébergement

Le Service Éducatif A Domicile (SEAD) de la Maison d'Enfants à Caractère Social intervient dans le cadre de mesures :

- ✓ Judiciaires avec l'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO R) , l'AEMO R avec hébergement ainsi que le Placement à Domicile (PAD)
- ✓ Administratives (Aide Educative à Domicile Renforcée)

Ces mesures visent à protéger l'enfant dans son milieu familial, tout en soutenant les compétences parentales.

✓ Le Placement A Domicile (PAD) et l'entrée de l'AEMO R avec hébergement

Le Placement A Domicile a été interrompu en cours d'année 2025 sur décision de la cour de la cassation qui a relevé une incompatibilité juridique.

Celle-ci elle repose sur le principe selon lequel un placement implique une rupture du milieu familial, tandis que l'AEMO vise précisément à éviter cette rupture en accompagnant l'enfant dans son cadre de vie habituel.

Le PAD permettait le repli de l'enfant sur un groupe d'internat, dans une situation de crise, la durée de l'accueil ne pouvant excéder 5 jours.

Le service a également pu l'utiliser pour prévenir un risque de mise en danger, un temps de repli ou parent et enfant, pouvaient se poser en sécurité.

Quatre replis ont été effectués en 2025 concernant deux situations différentes. Au total 22 journées d'accueil à Ségur.

Un autre repli a pu être effectué prenant la forme d'un mini séjour de l'enfant sur Ségur. L'encadrement et les observations des professionnels de Ségur ont été des leviers importants pour l'équipe du SEAD afin étayer leur analyse et leur évaluation.

✓ Les six places en PAD qui ont été « converties » en AEMO R avec hébergement

L'AEMO R avec hébergement se différencie par son cadre plus restrictif et ne peut être exercé avec une telle souplesse comme signifie le contenu de la dernière ordonnance citée ci-après.

✓ L'Action Educative en Milieu Ouvert avec hébergement (AEMO R H)

Depuis l'arrêt des mesures en Placement à Domicile le département accorde des mesures en AEMO R avec hébergement, elles sont ordonnées par le Juge des enfants, permettant de replier l'enfant sur une structure d'internat (Ségur ou Millau) en cas de crise et après avoir informé le service de l'Aide Sociale à l'Enfance qui transmet la demande au juge ; l'accueil en internat ne peut excéder 72 H.

Extrait d'un jugement :

Le juge des enfants :

AUTORISE le service en charge de la mesure à assurer aux mineurs, un hébergement exceptionnel, sans nouvelle audience, immédiatement en cas d'urgence ou si, pour quelque raison que ce soit, il apparaissait ne plus être en sécurité psychique ou physique au domicile parental ;

DIT que cet accueil exceptionnel ne pourra excéder une durée de 72 heures, un nouveau repli pouvant toutefois être mené en cas de reprise postérieurement de la situation de danger;

RAPPELLE qu'en cas de mise en oeuvre de cet hébergement, le service en charge de la mesure informe sans délai les parents ainsi que le Juge des enfants ;

Les enfants et leur famille qui bénéficient de ce type de mesure visitent, accompagnés d'un éducateur du SEAD, quelques jours après l'admission les structures d'internat afin de faciliter leur accueil s'il devait il y avoir un repli.

Le service à un agrément pour 6 places en AEMO R avec hébergement

✓ Aide Éducative à Domicile (AED)

L'AED est une mesure administrative, proposée aux parents avec leur accord ou à leur demande, lorsque la santé, la sécurité ou l'éducation de l'enfant l'exigent (article L222-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles - CASF). Contrairement à l'AEMO, elle repose sur une contractualisation entre les parents et le département, sans dimension contraignante. Comme pour l'AEMO-R, l'AED peut être renforcée (AED-R) par une fréquence accrue des interventions et une mobilisation pluridisciplinaire.

Le service a un agrément pour 30 places en AEMO R + AED R

2. Les journées réalisées

Journées réalisées			
	2023	2024	2025
AEMO R et AED R	11 188	10 559	11 765
PAD	954	2 286	1 193
AEMO H			98

- AEMO et AED R : En 2025 10 950 journées à réaliser (activité à réaliser en référence au CPOM)
- 11 765 ont été réalisées (moyenne de 33 situations sur l'année 2025, qui était de 29 sur 2024)
- PAD : En 2025 2081 journées à réaliser (activité à réaliser en référence au CPOM)
- 1291 journées ont été réalisées
- AEMO R avec hébergement, 2 situations en 2025 viennent compenser les six places qui étaient attirées au PAD

Les sollicitations en AEMO R par le département se sont multipliées en fin d'année, le service contribue à répondre aux besoins départementaux et plus particulièrement sur le sud du territoire, le SEAD est le seul service qui couvre géographiquement une large partie de ce territoire.

3. Les personnes accompagnées

	2023	2024	2025
Nombre	48	47	57

👉 **57 est le nombre total de personnes accompagnées au moins un jour en 2025**

y compris :

- Les personnes entrées en 2025
- Les personnes entrées avant 2025
- Les personnes toujours présentes au 01/01/2026

Le SEAD intervient auprès de familles en difficulté pour répondre aux besoins de leur enfant sur le plan de leur santé, scolarité et sécurité.

Les problématiques les plus fréquentes repérées en 2025 sur le territoire d'intervention sont :

- Conflits et violences conjugales ;
 - Maltraitements psychiques et physiques ;
 - Négligences éducatives ou carences affectives ;
 - Addictions (substances, écrans) ;
 - Troubles psychiques ou handicaps chez les parents ou les enfants ;
 - Défaut d'autorité ;
 - Isolement social et précarité économique.
- Les conflits et les violences conjugales sont les caractéristiques principales >>> 70%
- Les troubles psychiques ou handicaps d'un parent >>> 50%
- Vulnérabilités sociales et économiques >>> 50 %

Les problématiques les plus fréquentes repérées au niveau des enfants :

- Conflit de loyauté ;
 - Trouble du comportement ;
 - Déficience et handicap ;
 - Difficulté de régulation et gestion des émotions ;
 - Carence de stimulation ;
 - Absentéisme scolaire.
- La déficience ou le handicap sont les caractéristiques les plus fréquentes avec une orientation dans un établissement médico-social (IME, ITEP) ou dans une scolarité adaptée (SEGPA, ULIS), dispositif (SESSAD, AESH) >>> 40%
- Conflit de loyauté >>> 34 %
- Suivi en pédopsychiatrie (CMP, CAMPS) >>> 26 %

4. Des enfants à forte vulnérabilité

Données chiffrées nationales* sur leur santé :

Les enfants qui relèvent du dispositif de protection de l'enfance ont une espérance de vie inférieure de 20 ans à celle de la population générale.

Un enfant sur deux hospitalisé en psychiatrie a été ou est suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces données témoignent de cette priorité donnée dans l'aide à la parentalité afin que les enfants reçoivent les soins et accompagnements médicaux para médicaux nécessaires mais également des prises en charges scolaires adaptées.

Cet accompagnement nécessite une étroite collaboration du service avec les partenaires, une bonne connaissance de leur implantation sur le territoire en termes d'offre mais aussi un travail « pédagogique » auprès du parent afin de vérifier s'il a bien connaissance des bilans et des besoins qui ont été repérés pour son enfant.

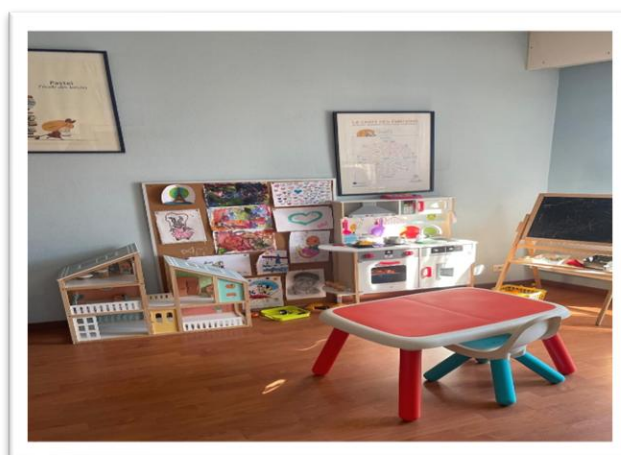
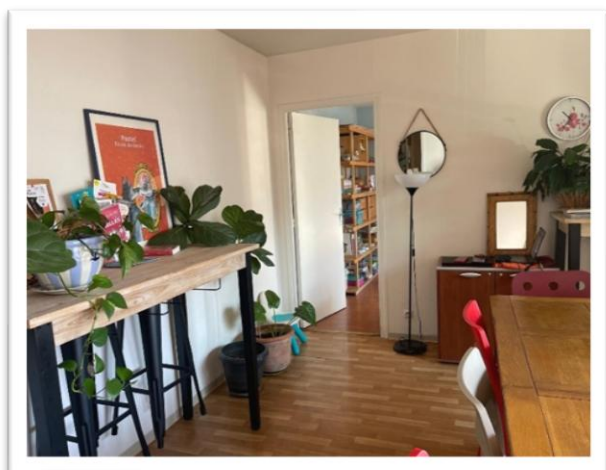
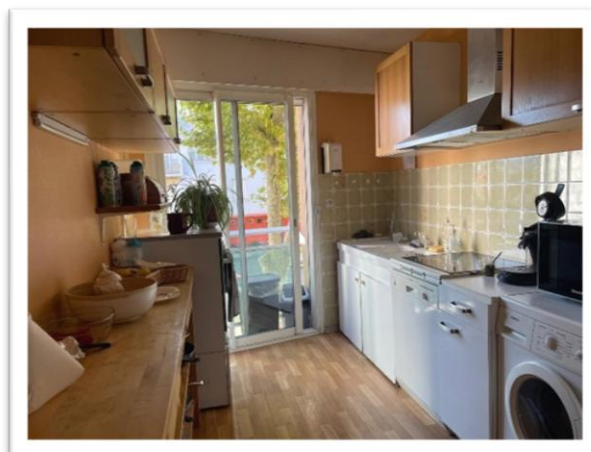
*Protection de l'enfance : un projet de loi pour refonder la Protection de l'Enfance, article publié le 29/11/2025, ministère de la justice

Etablissement et service médico sociaux	Nombre d'enfants et adolescents	Dossiers en cours depuis 2025
Centre Médico Psychologique (CMP) CAMPS	9	
ITEP, IME, SESSAD,	4	4
Centre Médico Pédagogique (CMPP)	9	

- Un bon nombre d'enfants qui nécessite des accompagnements médico sociaux sont sur des listes d'attente avec parfois quatre à six mois d'attente pour rentrer dans un dispositif d'aide (Centre Médicaux Psycho Pédagogique), des places extrêmement limitées en libéral (orthophoniste , psychologue) et des familles en grande difficulté pour mener les dossiers administratifs complexes (Maison Départementale des Personnes Handicapées , orientation ITEP , IME , SESSAD) ; certaines familles seront aidées par des assistantes sociales, d'autres par le SEAD du fait de la proximité des éducateurs et leurs interventions régulières .
- Pour les adolescents la prise en charge dans le cadre de la santé mentale reste majoritairement compliquée en absence de leur adhésion ; de ce fait bon nombre de ces adolescents restent dans des « errances psychiques ».
- Un Projet d'Accueil Individualisé qui permet des adaptations scolaires ne peut pas en l'absence de soins se mettre en place et de ce fait répondre aux objectifs fixés par le magistrat au moment de l'audience.

5. Les interventions

Les interventions de l'équipe éducative se font majoritairement au domicile familial mais aussi lors d'activités extérieures avec les enfants, les parents et des rencontres sur les deux appartements du SEAD, l'un situé à Millau, l'autre à Saint Affrique.



L'appartement du SEAD -MILLAU

Ce lieu chaleureux permet d'accueillir des enfants et adolescents et familles pour partager des repas, proposer des activités éducatives, des ateliers de création, une aide aux devoirs mais également les recevoir pour des entretiens plus formels.

Répartition des interventions

❖ Intervention directe et indirecte pour 1/3 :

- Visite au domicile de la famille,
- Entretien avec la famille sur le service,
- Activités individuelles et collectives, accompagnement des parents dans des démarches (centre de loisir, atelier parentaux, réunion scolaire), sorties collectives des enfants.

❖ **Les outils opérationnels pour 1/3 :**

- Rédaction des écrits, rapports mi- mesure, fin de mesure, transmission des informations via un logiciel « Dossier des usages informatisé »,
- Réunions de synthèse, de construction des Projet Personnalisé,
- Réunions de régulation (Groupe d'Analyse et de Pratique Professionnelle, réunion clinique),
- Réunions hebdomadaire (organisationnelle, prévisionnelle et point situation).

❖ **Les interventions partenariales pour 1/3 :**

- Concertation avec les équipes de l'ASE (réunion pluridisciplinaire), réunion scolaire
- Prise de connaissance des partenaires territoriaux (journée portes ouvertes Maison Des Adolescents, collectif parentalité, ADAVEM, CAF).

Type d'intervention externes (1 h 30 à 3 h)	Nombre sur l'année
ESS	22
Réunion pluridisciplinaire	20
Audience*	24
Type d'intervention internes (1 h 30 à 2 h)	Nombre sur l'année
Admission**	22
Rencontre formelle, retour synthèse	25
Synthèse, échéance mesure	25
Rencontre formelle projet personnalisé – signature – réactualisation	57

*Audience des mesures renouvelées et fin de mesure sur l'année

***Admission parfois séparée des parents

Diversité des interventions

L'équipe éducative est composée de 5 éducateurs et une TISF, avec une éducatrice en renfort sur les remplacements de congé (maladie, congé annuel).

Les interventions sont en moyenne de deux par semaine, auprès de l'enfant ou du parent, famille élargie, partenaires (écoles, service de soins, Assistante Sociale ...).

Trois éducateurs interviennent en moyenne par jour avec des accompagnements des plus diversifiés :

- Auprès des parents sur des besoins repérés (leur besoin de soin, les aides administratives sur des orientations scolaires, sur des organisations de vacances, sur le logement ...).
- Auprès des partenaires sur la pourvoyance des besoins de l'enfant (suivi thérapeutiques, médicaux, para médicaux, scolaire...).

Les supports d'intervention ont des objectifs sont repérés en amont :

Les activités éducatives visent à renforcer les apprentissages scolaires et sociaux, tandis que les activités de socialisation favorisent le développement des habiletés sociales.

Les ateliers parents-enfants permettent d'améliorer la qualité du lien familial, complétés par des activités pratiques développant l'autonomie et les compétences quotidiennes.

Type d'activité	Objectifs	Exemples
Activités éducatives	Renforcer les apprentissages scolaires et sociaux.	Aide aux devoirs, ateliers d'écriture, jeux éducatifs.
Activités de socialisation	Favoriser les interactions positives.	Sorties culturelles (cinéma, bibliothèque), clubs sportifs.
Activités pratiques	Développer l'autonomie et les compétences quotidiennes.	Gestion d'un budget, courses, entretien du logement. Mise en place de calendrier sur les rythmes du quotidien (sommeil, repas...) Participation du parent au collectif parentalité sur des thèmes : gestion des crises, des écrans, le sommeil ...

Spécificité de l'accompagnement

La famille partenaire :

Une des caractéristiques principales de l'accompagnement est l'intervention au domicile familial avec une contrainte liée au cadre de la mesure lorsque celle-ci est judiciairisée. L'enfant et le parent n'ont pas le choix, pour autant leur adhésion est recherchée, elle est indispensable.

Une autre caractéristique est liée à la première intention de l'AEMO qui est d'évaluer les difficultés rencontrées par le parent dans la pourvoyance des besoins de leur enfant, en mobilisation leur ressource, en prenant en compte le contexte écosystémique (logement, ressource financière, capacité de mobilité...), il en découlera la définition des objectifs ancrés dans la réalité de leur vie.

Aussi, il n'y a pas d'incompatibilité entre la mission de protéger l'enfant et celle d'intervenir auprès des parents, dans un aménagement de leur pratique parentale, même si la mission première reste la protection de l'enfant.

La construction du projet personnalisé en direction de l'enfant va venir cimenter cette mission première, il y apparaîtra, les axes de cette mobilisation parentale en direction de l'enfant (l'accompagnement aux soins, à sa scolarité, à sa socialisation).

Le temps de la relation :

L'éducateur en AEMO va rendre compte de l'évolution de l'enfant et des relations familiales au juge qui a mandaté la mesure, afin de permettre à ce dernier de poursuivre, de modifier ou d'interrompre la prise en charge AEMO R, lors de l'audience.

La question de la protection de l'enfant et le cas échéant de son placement est portée, lorsque la mobilisation du parent ou lorsque les empêchements ne peuvent pas répondre aux besoins de protection de l'enfant.

Ce cadre peut induire tout au long de la mesure de la méfiance à l'égard de l'éducateur, des appréhensions, des suspicions : le parent peut vivre l'intervention de l'éducateur comme intrusive, abusive, l'éducateur représenta alors une menace, dont le risque est pour le parent le placement de son enfant.

Des comportements « stratégiques » peuvent en résulter*:

- L'évitement, pour ne pas se mettre en opposition avec l'éducateur ; le parent répondra favorablement à ses sollicitations, pour autant les actions seront constamment différées dans le temps (report des rendez-vous médicaux, accompagnement à une activité...);

- Des résistances à se mettre au travail, pour aller vers le soutien de la parentalité, incompatible avec « les faux semblants ».

La temporalité de la rencontre (professionnel/famille) est questionnée face à ses comportements.

Le risque est l'impatience du professionnel dans l'attente des résultats, une posture qui freine la mise en relation et en devient contre-productrice. Le professionnel exerce une pression afin d'atteindre les objectifs fixés dans l'ordonnance du jugement.

Le danger est que l'enfant et le parent ne deviennent alors que des objets de besoin, sans possibilité pour le professionnel de leur laisser un espace comme sujet de désir.

***Bernadette Tillard, Bernard Vallerie et Anna Rurka**, « Intervention éducative contrainte : relations entre familles et professionnels intervenant à domicile », *Enfances Familles Générations* [En ligne], 24 | 2016, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 15 septembre 2025.

URL : <http://journals.openedition.org/efg/101>

Complexité des interventions

- Du fait de l'intervention au domicile qui touche l'intime des personnes
- Les problématiques multiples qu'elles soient sociales, psychologiques des parents (précarité, isolement géographique, absence de ressources familiales, troubles psychiques, histoire personnelle en protection de l'enfance, incarcération ...)
- Les empêchements importants du fait des troubles psychiques, psychiatriques du parent
- Les ressources et empêchements des personnes sont analysées dans un environnement social et économique pour être au plus proche de leur réalité

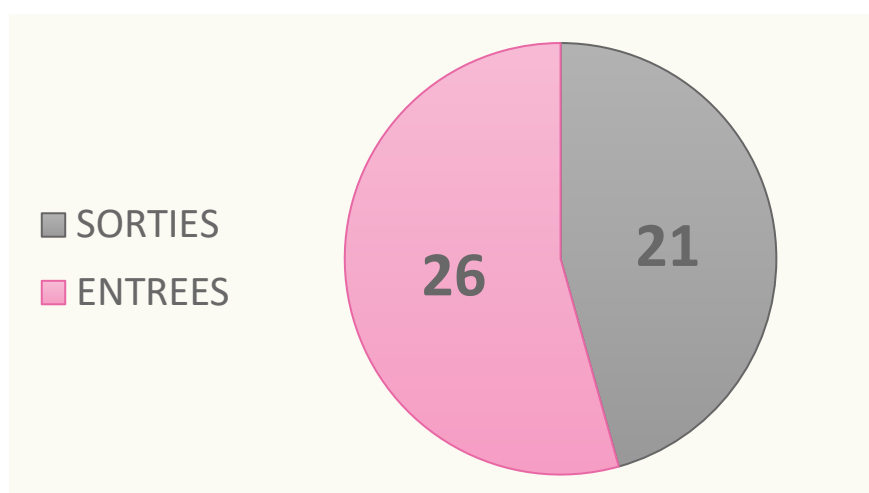
Flexibilité et adaptabilité d'une équipe

La spécificité du service est la flexibilité des interventions pour permettre une adaptation constante aux besoins des enfants et des familles.

En fonction de la gravité des situations et ou leur complexité, le rythme des interventions et les amplitudes horaires pourront être plus importants.

Sur un trimestre, il est relevé 89 modifications d'emploi du temps sur l'ensemble de l'équipe dans un souci de cohérence dans les accompagnements (adaptation pour participer aux réunions scolaires, aux réunions de synthèse de l'ASE, aux audiences, prise en compte des contraintes familiales et de la disponibilité des familles) avec une vigilance particulière sur cette adaptation qui doit aussi avoir ses limites afin de préserver le salarié qui ne peut pas répondre à « tout et tout le temps ».

6. Entrées / sorties



🔗 Le service a connu un mouvement de 47 situations entre les entrées et sorties

Orientations des sorties 2025 :

- 1 : Internat AMS
- 1 : Autre MECS
- 5 : Placements familiaux
- 3 : Accueils- Parents- Enfants
- 1 : Arrêt de la mesure (majorité)
- 1 : Foyer de l'Enfance Départemental et accueil mère-enfant
- 9 : Allègement de la mesure et maintien au domicile

7. Accueils et fins de prise en charge

Les sorties s'expliquent par des parcours d'accompagnement aux issues très différentes :

Les sorties après un dispositif PAD : 7 sur l'année 2025

- 2 enfants accompagnés dans le cadre du PAD seront placés à Ségur suite à un repli en « urgence » et resteront sur le groupe d'internat le temps d'une orientation dans une nouvelle structure de protection.
- 4 enfants ont pu rester au domicile familial avec une aide éducative « allégée ».
- 1 enfant bénéficiera d'un suivi en AEMO R par le SEAD

Les situations suivies dans le cadre du PAD ont été majoritairement des situations dégradées ; l'enfant, l'adolescent reste au domicile par défaut de place en

établissement ou des places inadaptées aux problématiques, liées dans certain cas à des traumatismes importants et un accueil en collectif qui serait contre-productif.

Aussi, des situations où le placement a été mis en échec avec des fugues répétitives et des retours au domicile, le magistrat n'ayant pas d'autres solutions que maintenir l'enfant, l'adolescent au domicile parental avec la mise en place d'un PAD.

Les sorties après l'AEMO R : 14 sur l'année 2025

- 5 mesures de placement
- 5 sorties de l'AEMO R avec un retour au domicile familial, suivies d'une AEMO simple exercée par le département
- 1 sortie du fait de la majorité du jeune
- 3 accueils mères-enfants

Des évolutions positives

La moitié des mesures ordonnées ont abouti à échéance, au maintien de l'enfant au domicile familial avec une mesure « allégée » d'intervention au domicile qui attestent d'une réduction du risque de danger, la mise en place d'étayages importants dans les soins, la scolarité, la socialisation de l'enfant, ainsi qu'une mobilisation parentale qui a pu être possible et leur adhésion à des outils proposés.

Des mesures AEMO R en attente, des situations dégradées

Pour autant, le service observe des situations de plus en plus complexes ou dégradées avec des mesures qui restent en attente d'accompagnement de trois à six mois, entre le Jugement et la première intervention éducative AEMO R. le SEAD ne pouvant pas répondre à toutes les demandes sur le Sud du Département.

Une augmentation du nombre de demande en lien avec les chiffres sur le plan national

Certaines mesures sont des alternatives au placement, afin parfois de maintenir l'étayage mis en place au niveau des soins, de la scolarité de l'enfant et éviter une rupture dans les prises en charge ; cette prérogative implique des interventions intensifiées pas seulement en direction de l'enfant mais aussi auprès du parent et parfois avec la famille élargie.

Nous pouvons faire l'hypothèse que le maintien des enfants au domicile par des interventions éducatives en évitant un placement est en lien avec les textes internationaux et nationaux qui priorisent le maintien de l'enfant dans son milieu familial :

« Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel » (art. 375-2 1er alinéa du code civil).

Avec une mise sous tension de deux principes :

- Le droit à la protection de l'enfant en risque ou en danger* avec le droit au respect de la vie familiale**

Mais aussi :

- Les parents, sont les premiers protecteurs de l'enfant

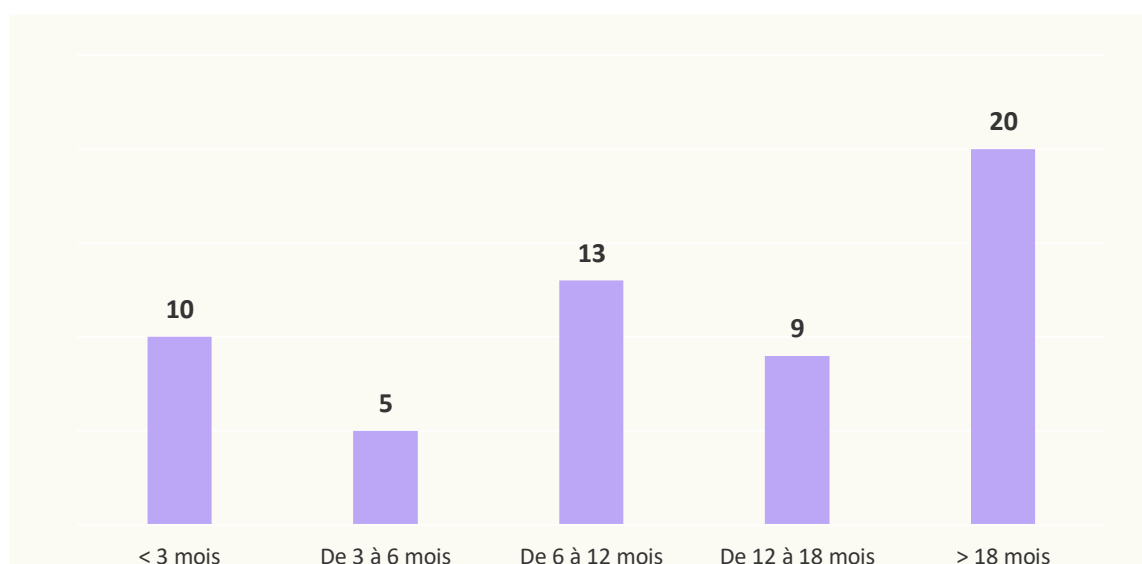
Et un projet de loi*** qui va dans le sens :

- Agir plus tôt et plus efficacement auprès des familles, éviter des placements par déploiement de solutions pertinentes

*La convention internationale des droits de l'enfant, art. L.221-1 et L.226-2-2 du CASF, art. 375 du code civil

**art. 8 de la Convention Européenne des droits de l'homme, art. 9 de la convention internationale des droits de l'enfant

***« Refonder la protection de l'enfance » <https://solidarites.gouv.fr/refonder-la-protection-de-lenfance-une-mobilisation-interministerielle-pour-mieux-protoger-agir-plus-tot-et-garantir-la-stabilite-des-parcours>



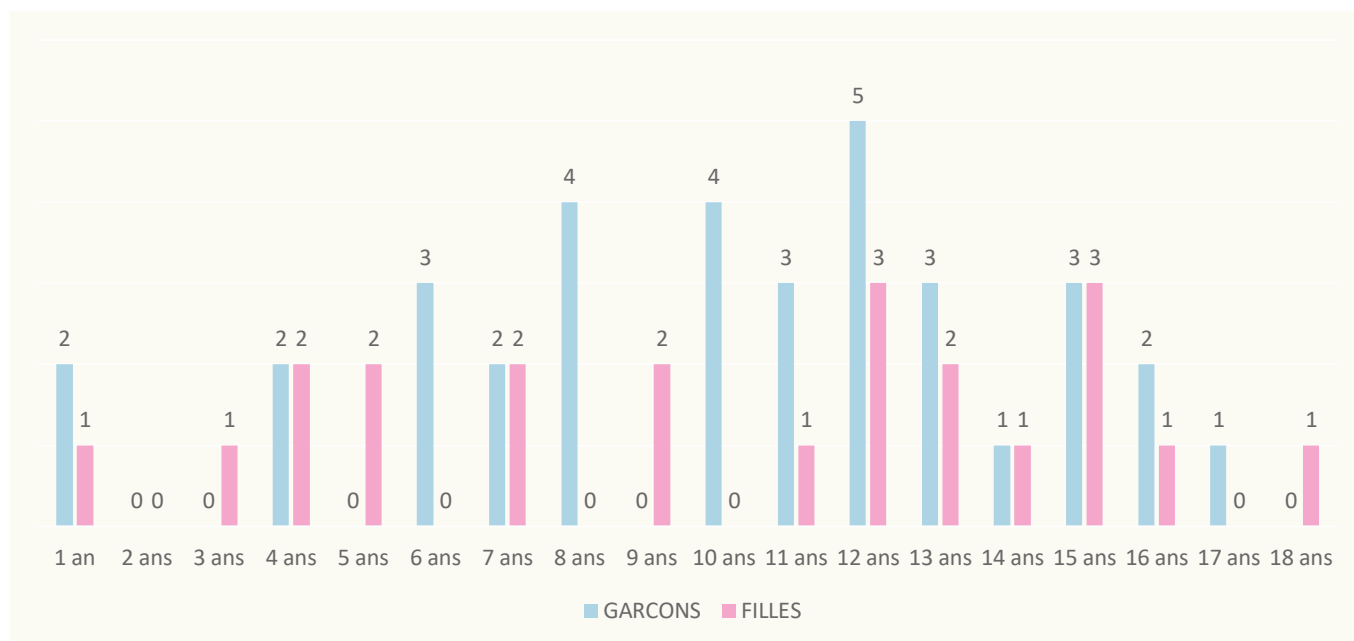
8. Durée moyenne des prises en charge des situations

Les situations qui vont **au-delà d'un an** de prise en charge sont des situations qui ont été renouvelées dans le cadre d'une audience.

Du fait des admissions tardives arrivées parfois à quelques mois de leur échéance, les mesures sont renouvelées afin que le travail puisse se mettre effectivement en place.

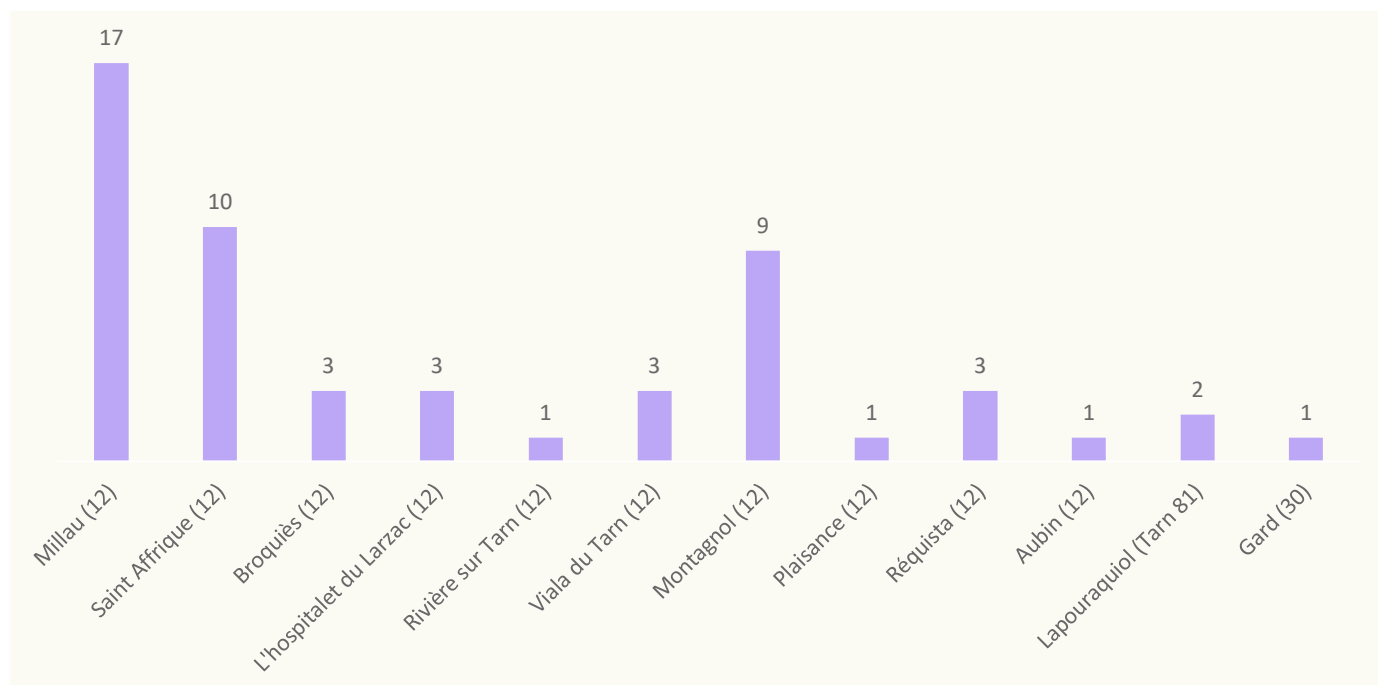
Les situations de **moins de trois mois**, sont des orientations vers un placement suite à une situation de crise ou extrêmement dégradée ; le service à partir de son évaluation, soumet ses observations aux services de l'ASE et du magistrat attestant les limites de son intervention qui ne peuvent garantir la protection de l'enfant.

9. Ages des enfants accueillis



👉 22 filles et 35 garçons tous services confondus : AEMO R AEDr et PAD

10. Répartition géographique du domicile des familles



- Une forte majorité de situation sur le territoire Millavois et Sant Affricain
- Quelques situations très éloignées qui impactent fortement l'organisation du service (l'intervention va couvrir quasiment une journée).
- Un isolement important des familles, sans structures adaptées de loisir, de soins de proximité et inexistence d'un lieu pour pouvoir rencontrer les enfants en dehors du domicile familial.

11. Le partenariat

Le travail de **partenariat** est essentiel dans la recherche d'une cohérence des accompagnements.

Il peut concerner :

- L'enfant (les suivis médicaux*, la scolarité, le loisir...);
- Le parent (accès aux droits communs, logement, aide au budget);
- Les interactions familiales (dans la recherche de réponses éducatives adaptées, l'exercice de la co-parentalité...);
- Une dynamique de projet territoriaux, à partir de thématiques comme la question du consentement, la psychoéducation, la co-parentalité...

* HAS : RBPP Coordination entre protection de l'enfance et psychiatre de l'enfant et de l'adolescent 2025.

Partenaire	Rôle	Modalités de collaboration
ASE (Aide Sociale à l'Enfance)	Prescripteur des mesures et suivi des familles	Réunions pluridisciplinaires, rapports partagés, co-décision sur les orientations
Écoles et établissements scolaires	Scolarité et socialisation des enfants	Lien régulier avec les enseignants, soutien aux devoirs, signalement des absentéismes
CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques)	Bilans et suivis psychomoteurs ou psychologiques	Orientations pour les enfants présentant des difficultés (ex : TDAH, troubles DYS)
PMI (Protection Maternelle et Infantile)	Suivi médical et social des jeunes enfants	Co-suivi des familles avec jeunes enfants (ex : vaccinations, développement psychomoteur)
Associations locales (ex : Barbouille)	Activités de socialisation et culturelles	Ateliers communs (ex : sorties culturelles, clubs de loisirs)
Justice (Juge des Enfants, PJJ)	Décisions judiciaires et suivi des mesures	Transmission des rapports, participation aux audiences, respect des ordonnances
CMP	Suivi médical des enfants, parents	Lien pour assurer continuité et régularité des suivis et évaluations des besoins
Aveyron Habitat SOLIHA	Logement locatif sociaux	Activation dans le cas d'insalubrité, priorisation de certaine situation
Collectif parentalité	Soutien à la parentalité	Collaboration pour une réflexion partagée. Veille sociale, information sur les agendas des activités sur le soutien à la parentalité
ADAVEM	Soutien à la parentalité	Médiation familiale Espace rencontre parent enfant Aide aux victimes
Travailleur Social Police gendarmerie	Soutien social (cas de maltraitance, violence) majeur et mineur	Orientation des personnes victimes Information juridique sur les procédures civiles et pénales Suivi des dossiers en cours

12. Ressources humaines

Stabilité et implication d'une équipe

En 2024, l'équipe éducative a connu une forte instabilité (départ de la psychologue, de trois éducatrices) entravant la dynamique d'équipe avec de forts clivages et des relations délétères entre les membres.

En 2025, trois nouvelles éducatrices ainsi qu'une TISF sont venues consolider l'équipe, avec des profils et parcours diversifiés. Cette nouvelle équipe constituée apporte une forte dynamique et complémentarité des membres.

Le taux d'absentéisme et de maladie est quasiment nul.

Une stabilité qui est rassurante tant auprès de l'équipe, qu'après des familles et enfants afin d'assurer une qualité dans l'accompagnement.

Une implication qui se manifeste par :

- Des demandes de formation visant à développer leurs compétences
- Un engagement dans les Groupe d'Analyse et de Pratique Professionnelle
- De fréquentes sollicitations auprès du psychologue afin d'étayer leur observation, analyse la construire et la création des outils d'aide à la parentalité.
- Une participation régulièrement aux instances du COPIL ainsi que dans les comités éthiques.
- Une dynamique d'amélioration de la qualité de leur travail (implication dans la démarche d'évaluation)
- Un enrichissement régulier de la bibliothèque du SEAD (publications de l'ONED, projet de loi en cours, étude)

Une pluri-disciplinarité

✓ La Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale

Cette fonction mise en place en 2025 est un atout important dans l'aide à la parentalité La TISF intervient à partir d'objectifs définis en équipe pluridisciplinaire et inscrit dans le projet personnalisé, sur trois axes principaux : hygiène et santé, logement et cadre de vie budget et aide à la gestion administrative.

La résistance des familles peut être importante, ses interventions se feront progressivement afin de recueillir l'adhésion des familles, elle se centre essentiellement sur le besoin de l'enfant à partir des ressources et empêchements du parent.

✓ Le psychologue

Il intervient sur 0.3 ETP depuis février 2026 :

- Présence effective de 2h hebdomadaire sur le service afin de revenir sur les situations complexes rencontrées par les éducateurs.

Objectifs : démêler les impasses, co-construire des solutions, prévenir les situations d'épuisement professionnel, proposer un espace d'expression sur les pratiques quotidiennes.

- Support technique lors des réunions de service hebdomadaire.

Objectifs : proposer un étayage clinique des situations, garantir la dimension éthique, le cadre d'intervention, co-élaborer les objectifs des projets d'accompagnement personnalisé.

- Recevoir chaque famille (parents et enfants) dans le cadre de l'entretien d'admission clinique.

Objectifs : revenir sur les objectifs de la mesure et du service, accueil de l'histoire de vie du parent et de l'enfant, comprendre les dynamiques familiales à l'œuvre, les empêchements et les ressources, offrir un espace d'écoute.

- Recevoir ponctuellement les enfants et/ou les parents.

Objectifs : répondre à des problématiques ponctuelles rencontrées par les familles (exemple : harcèlement scolaire, rupture de liens, difficultés psychiques) en accord avec l'ordonnance de jugement et les objectifs du projet d'accompagnement personnalisé.

- Animation de réunion clinique à destination de l'équipe éducative (trimestrielle pour le moment)

Objectifs : travail sur des thématiques précises (transmission théoriques) et lien avec la pratique de terrain.

- Visite à domicile ponctuelle

Objectifs : apporter des éléments d'observation complémentaire au regard éducatif sur les dynamiques familiales à l'œuvre et les difficultés rencontrées par les familles.

- Participation aux réunions de directions hebdomadaires.
- Participation aux comités éthiques.

Avec un modeste recul de deux mois sur ma pratique au sein du SEAD, j'ai pu repérer une charge de travail et de responsabilité importante de la part de l'équipe éducative. L'implication des professionnels et leurs questionnements quotidiens semblent attester d'une dimension éthique bien vivante au sein du service, qu'il convient de continuer à soutenir au sein de ces divers espaces.

Axes d'amélioration :

Sur le outils internes :

- Un travail de méthodologie pour mieux intégrer dans le projet pour l'enfant les ressources parentales
- Un livret d'accueil plus accessible aux enfants (en FALC)
- Une formalisation des outils (DIPC, livret) qui doit être mieux repérées et expliquées au moment de l'admission (à partir du retour « questionnaire aux familles »)
- Faciliter l'expression et la participation des familles par une meilleure appropriation et diffusion par le service du questionnaire au famille

Dans des projets en direction des enfants, des familles

- Travail sur la mise en place d'un atelier « vie intime, consentement » auprès des adolescents avec l'association envie et enjeux
- Consolidation de l'accès des adolescents aux soins par le biais du droit commun et la Maison Des Adolescents
- Consolidation du partenariat avec vacances familles et la CAF, afin que les familles puissent accéder à des vacances « intégrées », bon nombre d'entre elles ne partent jamais avec leur enfant
- Consolidation de l'accès aux droits communs des familles par un renforcement du partenariat (collectif de parentalité, journée de sensibilisation aux questions juridiques, médiateur de la république, aux démarches de rénovation de l'habitat...)